

MUNGO VAINQUEUR DE LA BOURSE "LEXINGTON" A BOWIE

Le descendant de Rire Aux Larmes a battu Extra Dry et Leonard G. dans l'épreuve principale au parc Prince George. — Deux pour le jockey Chalmers.

LES AUTRES PISTES DU SUD

Bowie, Md., 6. — Mungo, appartenant à Mme A. Swenke, a gagné la course Lexington, l'épreuve principale de cet après-midi au Parc Prince George. La course, de sept furlongs et ouverte à la division de trois ans et plus réunissant cinq partants, Extra Dry a fini deuxième tandis que Leonard G. a décroché le troisième argent. Mungo a rapporté \$18.30 pour la mise habituelle.

Dans la course de la division de deux ans, Sweeping Ann, qui en était à sa première apparition ici, a facilement triomphé sur Victorix avec Theresa Jean comme troisième.

Le jockey Chalmers a décroché les honneurs de la journée avec deux vainqueurs. Il a compté avec Care Free, à la quatrième course, et Mungo à la cinquième.

Résultats des courses de cet après-midi :

Première course, à réclamer, \$1200, deux ans, quatre furlongs : 1. Sweeping Ann, 104, Gros, \$7.90, 4.70, 4.50, 2. Victorix 109, Harvey, \$16.60, 11.80, 3. Theresa Jean, 103, Smith, \$16.10, Temps, 48.4-5. Wandering Times, Dangerous Kitty, Superline, Long View, Rose F. et Margie P. ont aussi couru.

Deuxième course, à réclamer, \$1200, trois ans, six furlongs : 1. Columbian H. 112, Thompson, \$7.60, 4.20, 2. 40, 2. Breakers Ahead, 110, Smith, \$3.20, 2.80, 3. Lenate, 114, Land, \$3.60, Temps, 1.17. Xenate, a-First Edition, Zed, Good Boy, Sweet, Dalraida, xCasus, Belli, His Own, Old Guard et Jimmy Brown ont aussi couru. a-Entrées de Kennelly et Seipo. x-Mutuel field.

Troisième course, à réclamer, \$1200, trois ans et plus, un mille et 70 verges : 1. Try Again 107, Froegate, \$9.70, 4.60, 2.70, 2. Just 101, Munden, 4.30, 2.50, 3. Poor Sport, 106, Stott, 2.20, Temps, 1.49-5. Silvernir Sound, Just Clair et Tribune ont aussi couru.

LISTE DES INSCRITS A BOWIE

Voici la liste des inscrits aux courses de mercredi après-midi :

Première course, à réclamer \$1200, 2 ans, 4 furlongs : a-Encamp 114, Matilda R. 104, a-Louney 104, x-Maid of India 106, Frank Andrews 118, Beautiful Flower 112, Sir Barley 106, Gomme H. 110, Dexter 118, Willie K. 118, b-Noon 107, Joe Junior 110, Ausai eligible, b-Fly Hawk 110.

a-B. — Entrées de R. T. Wilson et de William Garth respectivement.

Deuxième course, à réclamer \$1300, 3 ans et plus 6-12 furlongs. Pole Star 104, Button Bright 113, Grace Trolley 101, Buttercup 98, Maxie 113, x-Dr. Chas. Wells 105, x-Slate 103, Jimmie Trinz 98, Blacksmith 108.

Troisième course, à réclamer, \$1200, 3 ans et plus 1-12 furlongs. Mc-Crimmon 108, x-Eveland 102, Sea Sand 111, Tarnholm 101, x-Utah 104, x-Flemason 104, Courrier 106, Blue Ridge 108, Macbeth 110.

Quatrième course, Bourse "The Valor", \$1200, 3 ans 6 furlongs. — Pnjah 106, Harvey Stedman 108, Lombard 110, Aucilla 106, Golden Mae 116, Rapture 105, Nat Evans, 105.

Cinquième course, Handicap "The Princess", \$1500, 3 ans et plus 5-12 furlongs. — Chink, 105, a-Cudgeller, 112, Noah 126, Storm King 116, a-Senator Norris 124.

a-Entrée de H. G. Bedwell.

Sixième course, à réclamer, \$1200, 4 ans et plus 1-16 mille. Mary Ellen O. 103, x-Hidalgo 104, Johnny Campbell 104, x-Lovey 106, Egger 107, Modesta 112, x-Van Patrick 102.

Septième course, à réclamer, \$1200, 3 ans et plus 1-14 mille. — Invictus 109, Doughnut 109, x-Yoshimi, 102, Sandpile 107, x-Duckling 104, x-Ben n-Hadley 88, Zama 104, x-Mary Chatter 94.

Beau et piste rapide.

A Orlando

Orlando, Floride, 5. — Résultats des courses de cet après-midi :

Première course, 5 furlongs. — 1. Froth, 4.80, 2.20, 2.20, 2. See It Through, 2.20, 2.30, 3. Benita, 2.40. Black Monkey, Ducky Belle, Eliza Brown ont aussi couru.

Deuxième course, 5-12 furlongs. — 1. Trapesse, 5.80, 2.80, 2.40, 2. Antilles, 2.60, 2.20, 3. Jacobean, 2.80, Stella Maria, Pokey Jane ont aussi couru.

Troisième course, 6 furlongs. — 1. Hughes Graham, 4.40, 2.40, 2.40, 2. Seiltand Forever, 2.40, 2.60, 3. Naughty Nisha, 2.60, Lord Darnley, Donna Santa, Gail Ford ont aussi couru.

Quatrième course, 1-2 mille. — 1. Seths Hope, 4.20, 2.80, 2.80, 2. Mary Haasman, 4.20, 2.80, 3. Caplinger, 3.40, Atropos, Natrolight, Nestle ont aussi couru.

Cinquième course, 1 mille. — 1. Sea Green, 20.80, 5.40, 4.40, 2. Lucky Run, 8.00, 5.00, 3. Maddenstown, 5.80, Indian Tales, Goldmark, Rough and Ready, Trajanus ont aussi couru.

Sixième course, 1 mille. — 1. Contador, 17.60, 5.40, 4.60, 2. Marie Maxim, 6.80, 4.00, 3. Aristotie, 3.00, All There, Receiver, Zoie ont aussi couru.

Septième course, 1 mille. — 1. Le Glorieux, 5.60, 4.60, 2.40, 2. Dr. Mac-Miller, 2.60, 2.80, 3. Vanishing Ray, 2.60, Country Life, Room Mate, War Idol ont aussi couru.

LES INSCRITS A ORLANDO

Voici la liste des inscrits aux courses de mercredi après-midi :

Première course, 5 furlongs. — Skip Little Noon 99, Wilton Flanna 103, Chef 103, Fance 101, Beg Pardon 110, Sally Jones 103, Hampton Lady 108.

Deuxième course, 6 furlongs. — Felicitous 108, Quota 111, Cottager 108, Ormleigh 108, Jim Daisy 111, Stargo 108, Black Friday 108, Ula 106, Room Mate 113.

Troisième course, 6 furlongs. — Marie 107, Spontaneous 107, Fast Boy 109, Hebertus 100, Merry O. 102, Clean 101.

Quatrième course, 6 furlongs. — Havana Electric 103, Buddie Brown 110, Mary William 107, Porto de

Temps, 1.42 4-5. Reap, Trapnet et Duty Boy ont aussi couru.

Huitième course, six furlongs, à réclamer, trois ans et plus, \$700 : 1. Hill, 112, Neal, 4.60, 2.20, 2.40, 2. Emma Hogaland, 90, Hexham, 4.80, \$3, 3. Clermont, Jr., 104, White, \$2, Temps, 1.13 4-5. Chopticks, Al Hot-foot, Lady Rose et Bank Jr. ont aussi couru.

Nouvième course, 5-12 furlongs, à réclamer, trois ans et plus, \$700 : 1. The Gaff, 112, Roberts, \$11.20, 5.60, 5.60, 2. Bageage King 102, Neal, 8-20, \$5, 3. Rotarian, 108, J. Smith, 4.60, Temps, 1.07 4-5. Golden Red, Ruddy, Happy, Queen Boss et A. Lester ont aussi couru.

LES INSCRITS DE TIA JUANA

Voici la liste des inscrits aux courses de mercredi après-midi :

Première course, 4-12 furlongs, à réclamer, 2 ans, \$700. — x-Shasta Irish 107, xShasta Love 107, xAssault 113, Culican 96, Charlie Murray 109, xMarjorie SETH 111, Miss Alma 106, Waikiki 112, Silver Maple 104.

a-Entrée Brown Shasta. z-Entrée Leslie.

Deuxième course, 6 furlongs, à réclamer, 4 ans et plus, \$700. — Pop Ryan 111, Monopoly 111, Glenzar 102, Ross Atkin 104, Las Trancas 106, Full Moon 109, Doctor Tums 111, Yorkist 111, Booneville 104, Capt. Kinnearney 109, Congress Hall 106.

Troisième course, 6 furlongs, à réclamer, 4 ans et plus, \$700. — Plenty Coos 111, No Wonder 111, Supervisor 111, Black Pat 111, Lord Valentine 109, Hamp 106, Be More Careful 106, Quoin 101, Hidden Money 106, Vookeria 99.

Quatrième course, 5-12 furlongs, à réclamer, 3 ans et plus, \$700. — Malacha 107, Fay King 94, George Star 113, Wood Cry 112, Judith Fairview 111, Alajah 108, Happy 102, Belle K. 108, All Mum 97.

Cinquième course, 5-12 furlongs, à réclamer, 3 ans et plus, \$700. — Lasz White 107, Lot of Style 112, Little Hope 108, Vanderberge 113, Covering 94, Jack Ledi 110, Miss Emma G. 110, Brazos 113, Sequin 107.

Sixième course, 4-12 furlongs, à réclamer, 3 ans et plus, \$800. — Don Edouard 111, Miss Lester 99, Rochester 2nd 98, Go Foin 108, Capistrano 117.

Septième course, 7 furlongs, à réclamer, 3 ans et plus, \$700. — Pawnbroker 112, Woodlady 110, Runleigh 112, Brass Band 112, Fleer 112, Jay Mac 112, Sea Wrack 112, Colimore 104, St. Angelina 110, Son O'Une 112.

Huitième course, 5 furlongs, à réclamer, 3 ans et plus, \$700. — Shasta Limited 112, a-Balfull 110, James B. Brown 113, Little Les 104, Pretty Mally 99, Hypnotic 100, Mary Dear 110, Emma Hogaland 98, My Daddy 107, Stamp 107, a-Rotarian 106, Marie K. 98.

a-Entrée Fayette.

Nouvième course, Club House course, à réclamer, 3 ans et plus, \$800. — Rob Roy 102, The Falconer 109, Friend Joe 90, Cleo's Rochester 105, Brother John 113, Polo Star 109, Trapnet 106.

Plus, Piste lente.

AU NATIONAL

NOUVEAUX RECORDS POUR MONTREAL

Il s'agit, mesdames et messieurs, des petites quilles (Regulation duck pins) et c'est le National qui est l'honneur.

Les valeurs d'équipes de M. C. d'Orléans, d'une rencontre avec le M. A. A. A., ont roulé une partie inégale de 747 et le total phénoménal de 2,079 gagnant par le fait trois parties et battant 2 records d'un même coup.

Les records primitifs étaient de 722 pour la partie d'équipe de 5 hommes et de 2,012 pour le grand total. Très bien, quilleurs, et trois fois BRAVO!

DETAIL DE LA RENCONTRE DU 5 AVRIL 1926

M.A.A.A. RED.

McKay . . . 98 104 116 — 316
Gibbs . . . 112 129 130 — 371
Douglas . . . 128 100 122 — 350
Brown . . . 133 129 118 — 380
Eaves . . . 133 113 121 — 369

Total . . . 604 575 607 — 1786

— VS —
NATIONAL Blanc.

Lamoureux . . . 142 142 135 — 419
Cadotte . . . 114 129 133 — 376
St-Maurice . . . 106 162 136 — 404
Papineau . . . 141 167 129 — 437
Jacmain . . . 150 147 146 — 443

Total . . . 553 747 679 — 2079

La vogue dont jouit le National dans le domaine des quilles est immense, et nous devons attribuer à la qualité de ses joueurs servi d'un matériel de premier ordre.

Accordez donc, mesdames et messieurs, rangs-vous sous les couleurs violet et blanc, devenez membres du National; venez seconder les efforts d'athlètes de première force et relever par cela même la gloire de la belle institution sportive canadienne-française, le NATIONAL.

LA KERMESE AU NATIONAL

La Kermesse qui a lieu actuellement au National attire chaque soir un plus grand nombre de personnes et il ne fait pas de doute maintenant qu'elle obtiendra un beau succès.

Le président honoraire, Monsieur F. C. Leberge, et sa famille ont fait hier une station à chaque kiosque et si notre président n'a pas été favorisé par la chance, il a du moins contribué au succès financier de la Kermesse.

Le président actif, Monsieur Félix Desrochers, et les directeurs de l'Association, se devouent activement. Aussi l'on peut voir Monsieur Thibault faisant le maitred'hôtel, M. E. Pelletier, L. Bissonnette, H. Liné, J. Lanthier, A. Racicot ont chacun à la tête d'un kiosque et contribuent de leur mieux au succès de l'organisation.

Les dames et les demoiselles qui prêtent leur concours rivalisent d'entrain, elles auront bien mérité du National.

L'administrateur, Monsieur V. O. Reed, sur qui repose toute l'organisation, est optimiste. Le succès des premiers soirs dépasse ses prévisions. Il espère que le public se rendra en plus grand nombre au National.

Rappelez que l'entrée est gratuite et que chaque soir il y a de la musique.

AU RADIO

Ecoutez au radio vendredi soir à 8 h. 30 et samedi soir à 9 heures. Monsieur Baillargeon y fera des déclarations importantes. Ann.

LES MARONS ET BLANC SONT LES CHAMPIONS DU MONDE

En battant les Victoria par un score de 2 à 0, hier soir, ils sont devenus détenteurs de la coupe "Stanley", emblème du championnat mondial. — Brillante tenue de Nelson Stewart.

Le club Montréal est champion du monde et détenteur de la Coupe Stanley. Les Marons ont défait la Victoria par un score de 2 à 0, hier soir, en présence d'une foule de onze mille personnes, au Forum, ce qui lui a donné le nombre de victoires nécessaire pour l'emporter dans la classique finale du hockey.

Des scènes touchantes ont accompagné la victoire des Marons. Après la victoire, les joueurs ont été réunis autour des quillards du club et ils n'ont même pas donné aux joueurs le temps d'enlever leur uniforme. Tour à tour ils furent transportés en triomphe et finalement il fallut avoir recours aux placiers pour faire entendre raison à ceux qui déliraient de joie. Les joueurs ont finalement réussi à se déshabiller mais lorsqu'ils sortirent du Forum ils furent encore l'objet d'une longue et sympathique manifestation.

La tenue du Montréal dans la partie d'hier soir fut au-dessus de tout éloge. La machine à fonctionner à merveille et on était loin de voir les hommes qui, samedi, paraissaient si épuisés, lorsque les Marons furent défait par un score de 3 à 2. En dépit du fait que les visiteurs étaient favorisés par leurs propres règlements, ils n'eurent jamais de chance.

Nelson Stewart fut le héros de la partie car c'est lui qui a compté les deux points qui ont donné la victoire à son club. Et tous deux furent excellents dans la dernière période. Et dans chaque cas Stewart a fait preuve d'un jugement remarquable. Stewart est un joueur de hockey et il l'a prouvé par la manière dont il a fait sa part hier soir.

Un premier point a pris la foule par surprise et inutile d'essayer de décrire le vacarme d'enfer qui a régné lorsque la lumière rouge s'est illuminée. Il y eut une mêlée devant les buts de Holmes et sept joueurs y prirent part. Tout le monde cherchait la rondelle, bichant à tort et à travers, mais personne ne la touchait. Tout à coup, Stewart la vit et il n'y avait personne d'autre, juste en face des buts.

Pendant que ses compagnons et les joueurs adversaires se chamaillaient, Stewart fit le tour du filet et vint bien tranquillement mettre la rondelle dans le filet. Les joueurs étaient encore à se chamailler lorsque la lumière rouge s'illumina.

Le deuxième point de Stewart fut compté dans des circonstances ordinaires, le grand joueur de centre comptant sur son propre retour après qu'il eut secoué Holmes sur un coup lancé de la ligne bleue.

Stewart a été brillant, mais il n'a que complété le beau travail de ses compagnons d'équipe, car tous ont joué d'une manière remarquable. Dans les buts, fut absolument invincible. Sur la défense, Noble et Munro ont aussi fait leur part. Sur la ligne d'avant, Dinsmore, Broadbent, Seibert et Phillips furent agressifs au suprême degré. Comme d'habitude, Dinsmore eut le rôle d'embarrasser ses adversaires et il s'est bien acquitté de sa tâche. Seibert a joué avec l'entrain qu'on lui connaît et il y était corps et âme. Broadbent, malgré ses tactiques souvent reprenables, car il a la vilaine habitude de tenir son bâton trop haut, fut un problème pour ses adversaires. Phillips fut l'homme rapide et agressif de la ligne d'avant et Holmes lui a volé de belles chances.

Les vaincus ont bataillé avec beaucoup d'énergie mais ils n'eurent jamais de chance. Ils ont tous travaillé dur. Holmes a fait des arrêts les plus miraculeux et il est surprenant que le score n'ait pas été plus élevé. Sa défense a bien tenu et Loughlin, Halderon et Fraser l'ont bien protégé mais il fallait qu'ils plient devant l'attaque nourrie des marons. Les joueurs d'avant furent très agressifs et le vétéran Walker a pris des chances désespérées mais sans aboutir à quoi que ce soit.

Montréal a probablement établi un record en blanchissant ses adversaires dans les victoires qu'il a décrochées. Plusieurs séries ont été marquées de blanchissage mais il est peu probable qu'un club puisse se vanter d'avoir décroché un championnat sans ses adversaires au "O" traditionnel.

DETAILS DU JEU

Première période. — Frederickson fit la première course mais perdit la rondelle à Stewart. Ce dernier tenta une course mais céda devant Loughlin. Dans le tirage Broadbent lança juste mais Halderon arrêta le coup. Ce dernier attaqua mais fut solidement checké par Stewart. Phillips fit une belle course et secoua Theodora à son tour sur un coup lancé de loin. Les joueurs du Montréal commencent à prendre des chances sur des coups lancés de loin.

Broadbent fut bien arrêté par Meeking. Holmes fut sorti de son filet pour aller à la rencontre de Phillips, qui avait fait une descente. Meeking secoua Benedict sur un coup lancé de loin. Noble manqua le filet. Halderon fit une belle course mais fut arrêté par Phillips. Ce dernier fit une course mais tomba au moment où il allait pour lancer. Frederickson prit une chance, de loin mais Benedict était à son poste. Oatman et Broadbent firent avertis par Smeaton de tenir leurs bâtons plus bas. La ligne d'avant des Cougars fut changée et Fraser remplaça Halderon sur la défense. Stewart vola la rondelle à Fraser et secoua Holmes sur un coup bien placé. Noble vola la rondelle à Meeking mais lança mal.

Après avoir tout déjoué devant lui, Benedict fit un arrêt difficile sur un coup de Hart. Fraser secoua Benedict sur un coup lancé de loin. Phillips lança un autre dur coup à Holmes. Ce dernier arrêta trois coups de suite. Broadbent, Stewart et Seibert lancèrent tour à tour. Broadbent fut bien arrêté par Fraser. Halderon lança par-dessus le filet après avoir tout déjoué devant lui. Broadbent et Stewart manquèrent tour à tour le filet. Halderon donna un autre coup difficile à Benedict. Noble fut bien arrêté par Fraser. Phillips lança encore sur Holmes qui était en grande condition. Meeking décrocha la pre-

mière punition pour un cross check à Stewart. En l'absence de Meeking les Cougars firent de leur mieux pour tuer le temps. Holmes fit des arrêts miraculeux sur des coups de Stewart et Phillips. Stewart manqua le filet après avoir tout déjoué devant lui. Benedict fit un arrêt miraculeux sur un coup de Frederickson. Meeking reprit sa place et Stewart fut banni pour avoir secoué Frederickson. Walker secoua Benedict sur un coup lancé de loin. Stewart reprit sa place sans qu'aucun dommage n'eût été fait. Foyston fit une course enlevante mais lança mal. Benedict fit deux arrêts de suite. Foyston et Stewart se chamaillèrent et furent bannis. Halderon fut banni pour avoir retenu le bâton de Seibert. Phillips lança mal après une course. Oatman manqua après une course. Broadbent fut banni pour avoir secoué Loughlin. Munro fut checké par Loughlin après qu'il eut tout déjoué devant lui.

DEUXIEME PERIODE

Seibert fit la première course mais dut s'arrêter devant Walker. Les clubs se mirent encore à prendre des chances sur des coups de loin. Phillips secoua Holmes sur un coup de loin. Oatman tenta une attaque mais céda devant Noble, qui secoua Holmes. Il y eut bien des efforts individuels mais peu de jeu d'ensemble. Il y eut une longue mêlée devant les buts de Loughlin. Ce dernier parvint à mettre la rondelle dans le filet. Ceci parut encourager les joueurs du Montréal qui y mirent plus de fureur et Seibert manqua le filet après une magnifique course. Halderon déjoua tout devant lui et Benedict dut venir à sa rencontre pour protéger son territoire. Phillips et Dinsmore attaquèrent et Holmes fut secoué par un coup du premier. Loughlin tenta une course mais n'alla pas loin. Stewart fut arrêté en temps par Loughlin. Munro pour Dinsmore et Stewart passa sur la ligne d'avant. Stewart secoua encore Holmes sur un coup de loin. Noble manqua après avoir tout déjoué devant lui. Hart secoua Benedict sur un coup de loin. Meeking fit un arrêt difficile. Benedict sur un coup lancé de loin. Noble manqua de nouveau après une course épuisante. Halderon et Frederickson attaquèrent mais le dernier ne put trouver le filet. Stewart et Meeking se chamaillèrent et furent bannis. Fraser fut bien arrêté par Munro. Holmes fit un arrêt miraculeux sur un coup de Phillips. Seibert secoua Holmes sur un autre coup de loin et ensuite ce fut à Benedict d'arrêter un coup de Loughlin. Holmes dut sortir de ses buts pour checker Seibert et Benedict fut ensuite secoué par un coup de Loughlin. Meeking donna un autre coup dangereux à Benedict. Royton donna un vain coup à Benedict. Munro donna un dur coup à Holmes, après une belle course. Les Cougars furent huiés parce qu'ils prenaient des chances sur des coups de loin. Plusieurs changements furent faits sur l'alignement du Victoria. Broadbent lance par-dessus le filet. Benedict fut encore ébranlé par un coup de Halderon. Phillips fut mis hors de combat par un "body" de Fraser. Il dut se retirer. Il fut remplacé par Dinsmore. Stewart donna un coup difficile à Holmes. Frederickson fut bien checké par Dinsmore. Dinsmore secoua Holmes sur un coup lancé de loin. Broadbent renversa Holmes sur un coup de loin. Stewart recut la rondelle et la mit dans le filet de Holmes.

TROISIEME PERIODE

Loughlin fit la première course et secoua Benedict puis ce fut ensuite à Phillips de forcer Holmes à faire un arrêt difficile. Stewart déjoua tout devant lui et manqua le filet. Seibert fut le suivant à secouer Holmes. Ensuite Phillips donna un autre vain coup à Phillips. Halderon fut banni pour avoir secoué Phillips. Fraser fut bien narré par Seibert. Montréal était continuellement à l'attaque et Victoria semblait démolir. Frederickson fut bien checké par Phillips. Seibert secoua Holmes une autre fois. Fraser fut banni pour avoir fait tomber Stewart qui allait pour compter. Halderon arrêta un coup lancé par Dinsmore et demanda à être remplacé sur la défense. Les avant du Victoria. Noble manqua le filet après avoir tout déjoué devant lui. Meeking fit une course mais dut s'arrêter devant Seibert. Holmes fut sorti de son filet pour checker Seibert. Fraser secoua Benedict après une belle course. Broadbent fut banni pour avoir checké Foyston. Phillips revient pour Dinsmore. Il fit une longue course, mais fut arrêté par Halderon. Phillips fit une autre course enlevante, mais lança la rondelle dans la foule. Dinsmore secoua Holmes sur un coup de près. Noble faillit aller porter la rondelle dans le filet. La défense du Victoria était continuellement sur le qui-vive. Victoria fit encore plusieurs changements sur son alignement. Benedict fit un arrêt miraculeux sur un coup de Meeking, qui avait reçu une passe parfaite de Frederickson. Ce dernier lança le loin, mais n'eut pas de chance contre Benedict. Dinsmore secoua encore Holmes. Seibert pour Dinsmore. Montréal se mit à jouer avec prudence sur la défensive car il y avait toujours un joueur d'avant qui restait près de la défense. Benedict fut renversé par un solide coup de Loughlin. Holmes fut sorti de son filet pour arrêter Noble et ensuite Stewart le secoua sur un coup de loin. Dinsmore pour Broadbent. De suite il se signala avec une belle course pour ensuite secouer Holmes. Fraser fut checké en temps par Noble. Phillips donna un autre coup dangereux à Holmes. Loughlin fut banni pour avoir chargé Phillips, qui allait pour lancer.

Alignement des équipes:

Montréal: Benedict, Noble, Stewart, Phillips, Broadbent, Seibert.

Victoria: Holmes, défenses Loughlin, Fraser, centre Frederickson, ailes Walker, Meeking.

Montreal: Dinsmore, Royton, Fraser, Munro, Dinsmore, Holway, Carson, Rothchild, Victoria: Hart, Oatman, Halderon.

LE CHAMPIONNAT MONDIAL

Victoria	0	0	0	0
Deuxième partie Ouest				
Montréal	1	1	1	3
Victoria	0	0	0	0
Troisième partie Est				
Victoria	1	1	1	3
Montréal	1	0	1	2
Dernière partie Ouest				
Montréal	0	2	0	2
Victoria	0	0	0	0

Par sa victoire d'hier soir, le Montréal a pris le championnat de l'univers, au hockey professionnel.

G. FIFIELD SE DECIDE A RENCONTRER DEL FONTAINE

Le boxeur de la Ville-Reine a accepté le combat aussitôt qu'il a eu la certitude qu'il ne concéderait que deux ou trois livres au Canadien. — Tournoi au Saint-Stanislas.

Le promoteur Alexandre Moore n'y a pas de main morte pour sa première séance de la saison 1926. Après avoir conclu un match entre Leo Kid Roy et Louis Kid Kaplan, il vient d'annoncer qu'il a accepté un entre George Fiffeld et Del Fontaine. Ces deux boxeurs feront les frais de la rencontre semi-finale lors de la séance du 21 avril au Forum.

Fiffeld ne voulait pas accepter les conditions de Moore, donnant pour raison que Fontaine était trop lourd. Fiffeld était d'opinion que le Canadien appartenait à la catégorie poids demi lourds. Il n'y a pas longtemps, un ami de Fiffeld est venu à Montréal pour rencontrer M. Moore au sujet de la rencontre et le promoteur local lui a prouvé que Fontaine ne pesait pas plus de 156 lbs. Ceci surprit le représentant de Fiffeld, qui retourna à Toronto. Son rapport a dû rencontrer l'approbation de Fiffeld car dès lundi soir il téléphonait au promoteur, lui annonçant qu'il acceptait la rencontre.

La dernière fois qu'il s'est battu à Montréal, Fiffeld a pesé 149 lbs et il n'a travaillé pas trop fort, il pèse environ 152 ou 153 lbs le soir de son combat avec Fontaine. Ce dernier peut facilement faire 155 lbs de sorte qu'il y aura peu de différence entre les deux hommes.

Raoul Godbout a annoncé que son protégé Leo Kid Roy était à l'entraînement régulier depuis lundi. Lorsqu'il est parti de Montréal, Roy pesait 132 lbs. Pour sa rencontre avec le champion du monde de la catégorie poids plume, il doit faire 130 lbs. Il n'aurait donc pas de difficulté au sujet de la pesanture. Roy sera à son plus fort lorsqu'il s'alignera contre l'homme qui a décroché le championnat du monde dans le dernier tournoi organisé sous les auspices de la Commission de New

RADIO

EMISSIONS LOCALES

POSTE CKAC, 411

Cet après-midi, le poste CKAC donnera les émissions suivantes:

1.45 p.m. — Concert par le trio de l'hôtel Windsor, sous la direction de M. Raoul Duquette.

4.00 p.m. — Rapports sur la température et les derniers cours de la bourse.

POSTE CFCF, 411

12.45 à 1.40 p.m. — Concert par l'orchestre de l'hôtel Mont-Royal, sous la direction de M. Rex Battle, de la salle à manger principale.

Température, bourse, heures.

POSTE CHYC, 411

7.00 p.m. — Concert par l'orchestre de l'hôtel Queen, sous la direction de M. G. R. Markowski.

8.00 p.m. — Programme spécial de la compagnie Canadian National Carbon, directement de Toronto.

Le petit orchestre symphonique du poste CHYC, sous la direction de M. Charles E. Bodley.

Assisté de: Madeline Bell, soprano; Ella McQuillan, contralto; Lawrence DeFoe, Edmar Smith, basse.

9.00 à 9.30 p.m. — Orchestre symphonique de danse de M. Charles E. Bodley.

Chant par Mlle Elsie Addison, contralto.

9.30 à 10.30 p.m. — Trio instrumental du Conservatoire de Toronto. Comme suit:

Frank Blachford, violoniste.

Leo Smith, violoncelliste.

Alberto Guerrero, pianiste.

Arthur Blight, baryton.

CNRO, OTTAWA, 435

A 7 heures, ce soir, le poste du Chemin de fer National du Canada, à Ottawa, Ontario, donnera l'émission suivante:

Demi-heure des enfants par Tante Bessie; rapports du marché sur la vente des produits agricoles.

Causerie — "L'idée qu'ont les éditeurs américains du Canada" par M. E. J. C. Stead, directeur de la publication au service de l'immigration. L'orchestre de concert du Château Laurier, directement de la salle à manger de l'hôtel.

Causerie — "Le régime de l'horloge de l'observatoire par M. C. C. Smith, en charge du service de l'heure à l'observatoire du Dominion, Ottawa."

Programme spécial au radio du poste CNRO.

L'orchestre de danse du Château Laurier, directement de la salle de bal de l'hôtel.

CNRW, Winnipeg

CNRW (Poste du Chemin de fer National à Winnipeg, 384.4), (C.S.T.).

7.30 heures p.m. — Historiettes du coucou par tante Grace.

7.50 heures p.m. — Programme musical, sous la direction de Irvin A. Plumm, par son orchestre de l'hôtel Fort Garry, de la mezzanine de cet hôtel.

8.30 heures p.m. — Rapports du marché du département fédéral de l'agriculture. Causerie sur le service agricole.

8.50 heures p.m. — Programme du studio:

1—Solo de baryton, Extraits Robert Jones.

2—Solo de violon, "La Gitana" (Kreisler) — Taras Hubicki.

3—Solo de contralto (a) "All a Merry May-Time" (Ronald); (b) "Trees" (Rafsch) — Eleanor Williams Edmond.

4—Solo de violon — "Farewell to Cucullini" (Irish Melody), (Kreisler) — Taras Hubicki.

5—Solo de baryton, extraits, Robert Jones.

6—Solo de violon — "Sérénade Espagnole" (Valdes) — Taras Hubicki.

7—Sole de contralto (a) "The Spirit What I Tell to Thee" (a) "Hark Songe, (Hayden); (b) "Wake Up" (Montague-Phillips) — Eleanor Williams Edmond.

8—Solo de violon — "Orientale" (Cui) — Taras Hubicki.

9—Solo de baryton, extraits, Robert Jones.

10—Sole de contralto (a) "The Valley of Light" (Sanderson) — Eleanor Williams Edmond.

10 p.m. — Programme du souper-dansant directement du Fort Garry Hotel, par Irvin A. Plumm et son orchestre du Fort Garry Hotel.

POSTES AMERICAINS

CONCERTS DU SOIR

WOC (484) Davenport. Concert de cloches.

7.30 P.M.

WHO (526) Des Moines. Reese-Hughes. WEEL (349) Boston. Musical. WEAF (492) N.Y. Chamber Musical.

8.00 P.M.

WLBB (302) Elgin, Ill. Populaire. WMBB (250) Chicago. Semi-Classique. KSD (456) St-Louis. Fur Hour.

WOO (509) Phila. Chamber Musical. WEAF (492) N.Y. Shinola Merry-makers et les gentilhommes du 2 d'ans.

1. aussi de TAG, WCAE, WSAI, WCAP, WJAR, WJW, WEEL, WOO, KS D, WOC, WCCO et WGR. BZ (333) Springfield. Concert du vieux temps.

8.15 P.M.

WPG (300) Atlantic City. Bradford H. S. Glee Club.

8.30 P.M.

WOR (405) Newark. Special Musical. WBAP (476) Fort Worth. Concert. WORD (275) Nashville. Charming. WHO (526) Des Moines. Musical. WBZ (333) Springfield. Musical. KSD (456) St-Louis. Fur Hour.

WEAF (492) N.Y. Davis Saxophone Octet, aussi de WCAE, WEEL, WGR, WOO, WSAI, WTAC, WCAP et WJAR. WHAS (400) Louisville. The Lexington Masqueraders.

9 H. 15 P.M.

WTIC, 476. Hartford. Récital de piano.

9 H. 30 P.M.

WGN, 302. Chicago. Jazz Shamper. WMBB, 250. Chicago. Populaire 2 h.

PEU DE CHANGEMENTS CHEZ LES GERANTS DES MAJEURES

Joe McCarthy, autrefois du Louisville, de l'Association Américaine, est le seul nouveau gérant du grand circuit. — Plusieurs changements dans les ligues mineures.

Fait remarquable, 15 des 16 pilotes qui remportaient des clubs dans les ligues majeures de baseball en 1925 se retrouveront à leur poste lors de l'ouverture de la saison 1926, écrit L.H. Addington, du "Sporting News". Le seul nouveau gérant est Joe McCarthy, qui gagna le championnat de l'Association Américaine, avec les Cardinals, de Louisville, et qui présidera cette année aux destinées des Cubs, de Chicago. McCarthy remplace George Gibson, qui occupe maintenant la position d'entraîneur pour les Cubs. L'équipe de Chicago a remporté le titre de champion de la ligue de l'Est, l'année dernière, sous la direction de l'entraîneur des Cardinals, "Rabbit" Maranville, qui figure sur la liste des équipiers des Robins, et Gibson.

Rogers Hornsby commença dans quelques jours sa 2e campagne comme gérant dans la ligue Nationale. Ce joueur a succédé à Branch Rickey au mois de juin 1925.

Si les ligues majeures ont été fidèles à leurs gérants, par contre, les mineurs ont engagé plusieurs nouveaux pilotes. L'American Association en a cinq, la ligue Internationale quatre, la ligue de la Côte du Pacifique deux, la Southern League trois, la Western League quatre, la ligue de l'Est quatre, la ligue du Texas cinq, la Southern Atlantic quatre, la Three-League quatre, la ligue de la Virginie trois et la ligue des Etats de New-York et Pennsylvanie deux.

Voici la liste des gérants des trois ligues de la classe "A":

Ligue Internationale
Buffalo — Bill Clymer.
Toronto — Dan Howley.
Syracuse — Burt Shotton.
Reading — Frank Shaugnessy.
Newark — Fred Burchell.
Jersey City — Patsy Donovan.
Baltimore — Jack Dunn.
Rochester — George Stallings.
Les nouveaux: Clymer est un ancien joueur d'Buffalo, Shotton a parfois été gérant des Cardinals sous l'administration Rickey, Burchell porta les couleurs de Montréal. Shaugnessy, autrefois du Syracuse et du Providence, dirigera le Reading pour la première fois.

L'American Association
Kansas City — Spencer Abott

menue de Paderewsky qui est très applaudi.

"Travestis on famous plays" avec Harry Cardiff et Mary Wales est une parodie de quelques chefs-d'oeuvres dramatiques. La scène du balcon de "Roméo et Juliette" est représentée au moyen d'une échelle et est d'un comique achevé. La parodie est grosse, il est vrai, mais les compositions sont irrésistibles.

Earle Dewey et Mabel Rogers présentent leur revue sous le nom de Honey. Le chant et les bons mots se suivent avec intérêt et sont présentés avec adresse.

Bob Cook et Dot Oatman dans leur répertoire de chansons diverses sont très plaisants. Ils font preuve de belles voix et de connaissances musicales assez étendues.

Loz Krugel et Charles Robles, pour cause de maladie, sont remplacés par Ray Conway et Thomas. Du chant, du jazz et du charleston ont été offerts aux spectateurs qui les ont rappelés plusieurs fois.

"An artist's studio" avec Louis et Genevieve Norville, nous donne un aperçu de la vie de bohème. Les décors sont jolis et l'atmosphère est réellement artistique.

Le film à l'affiche "The song and dance man", tiré de la pièce de Geo. M. Cohan, est bien choisi pour la circonstance. L'action montre le côté humain de la vie d'artiste, ses espérances et ses peines, ses travaux ardu, tous les dessous enfin d'une carrière rude et ingrate. Tom Moore tient le rôle titre, avec Bessie Love, Leola Lane et Harrison Ford comme support. Les décors sont choisis avec goût et l'action bien menée.

Mercredi, grande représentation de minuit par les principaux artistes de vaudeville de la métropole, au profit du fonds de secours de ces artistes.

A l'Orphéum

MM. Newing et Wilcox, propriétaires de plusieurs troupes dans différentes villes américaines, ont présenté à Montréal, une nouvelle compagnie d'artistes anglais, au théâtre Orphéum. Les nouveaux venus ont eu un grand succès dans "Beware of Widows", une comédie à situations des plus amusantes. L'auditoire, nombreux et connaisseur, l'a grandement appréciée. La nouvelle troupe de l'Orphéum est très homogène, composée d'artistes expérimentés, versatile, élégamment habillés et apparemment habitués les uns aux autres. Avec de tels éléments, elle ne peut qu'espérer succès sur succès. La direction apporte un grand soin à la mise en scène, qui ne donne aucune prise à la critique.

Le "Red Wing" à destination du sud quittera Montréal (Gare Windsor) à 8.45 p.m. et arrivera à Boston (North Station) à 7.10 le lendemain matin, soit en une heure de moins que ce qu'il faut actuellement de temps pour faire ce trajet. Le même train à destination du nord, quittera Boston à 10.15 p.m. et arrivera à Montréal à 8.05 le lendemain matin, une économie de deux heures et vingt minutes sur l'horaire présentement en vigueur.

Le train de jour de ce service rapide, "L'Alouette", quittera la gare Windsor de Montréal, tous les jours à 9 a.m. et arrivera à Boston à 8 p.m. (North Station). L'"Alouette" à destination du nord partira de Boston à 8 a.m. et arrivera à Montréal à 7 p.m., s'arrêtant en route à tous les points d'importance. Comme la ligne de chemin de fer traverse l'une des parties les plus pittoresques de la Nouvelle-Angleterre, ainsi que des Cantons de l'Est, ce train ne manquera pas d'être très en faveur auprès de ceux qui voudront en admirer toutes les beautés.

Le "Red Wing" commencera à circuler le 25 avril courant, date à laquelle l'heure d'été vient en vigueur à Boston. L'"Alouette" quittera la gare Windsor pour la première fois le 26 avril. Ce dernier train sera composé d'un fourgon à bagages, de voitures de première, de wagons-salons et d'un wagon-salon-café.

Cette innovation du Pacifique Canadien marque bien le souci que ne cesse de prendre cette compagnie pour l'amélioration de ses divers services. Elle devra être tout particulièrement bienvenue du grand nombre de nos compatriotes qui voyagent continuellement entre la province de Québec et les divers points de la Nouvelle-Angleterre, car jamais encore ils n'auront eu à leur disposition un service de trains aussi pratique et aussi rapide.

Me Lucien Gendron, procureur de la défense a demandé s'il ne s'agissait pas dans cette cause d'un homicide involontaire, mais le juge a répondu qu'il devait envoyer l'accusé aux assises sous l'accusation de meurtre, tel qu'il le voulait le verdict du coroner et il a refusé tout cautionnement.

La cause viendra au prochain terme des assises criminelles.

ELLE DOIT SUBIR SON PROCES

Alberta Morin, accusée de meurtre à la suite de la mort d'une femme du nom d'Irene Martel, sur qui l'accusée aurait pratiqué une opération illégale, a comparu pour enquête hier devant le juge Cusson qui, après avoir entendu des témoins a déclaré que l'accusée devait subir son procès pour meurtre.

Me Lucien Gendron, procureur de la défense a demandé s'il ne s'agissait pas dans cette cause d'un homicide involontaire, mais le juge a répondu qu'il devait envoyer l'accusé aux assises sous l'accusation de meurtre, tel qu'il le voulait le verdict du coroner et il a refusé tout cautionnement.

La cause viendra au prochain terme des assises criminelles.

UN TRUC QUI N'A PAS UN GRAND SUCCES AU DEBUT

Un individu s'est présenté à une banque pour recevoir \$2,000 qu'il avait demandés au commis

MOYEN ETRANGE

Un nouveau truc pour voler une banque, truc qui est des plus originaux mais qui n'a pas réussi parce qu'il a conduit celui qui l'avait tenté au palais de justice puis aux cellules de Bordeaux, en attendant que sa sentence soit prononcée, a été mis à exécution hier avant-midi à la succursale Mont-Royal et St-Denis de la banque Canadienne Nationale. Le payer, Joseph Parent fut le principal acteur de toute l'affaire.

Parent était à compter une hausse de billets de banque hier avant-midi vers 10 h. 30 lorsqu'il reçut un mot: on lui disait dans cette missive: "J'ai besoin d'argent; vous aussi. Préparez un paquet de billets de banque, pour un montant de \$2,000 et à une heure cet après-midi, je viendrai le chercher. Vous me reconnaîtrez parce que je porterai un crayon entre mes dents. Vous me donnerez le paquet puis vous appellerez la police en disant qu'un vol vient d'être commis. Vous me reconnaîtrez ensuite où vous voudrez et nous séparerons moitié-moitié". La lettre n'était naturellement pas signée.

Le gérant de la banque fut mis au courant de la lettre puis la Sûreté fut prévenue. Le sergent-détective Cantin fut envoyé sur les lieux quelques minutes plus tard puis à une heure moins le quart il attendait dans la banque la visite de l'étranger client. A une heure précise, un individu entra dans la banque. Il portait un crayon aux lèvres. Il tendit un papier à Parent, qui était un peu nerveux. Le papier portait ces mots: "Le colis est-il prêt?"

Il ne l'était pas! Le sergent détective Cantin l'était lui et en un clin d'oeil le prévenu était arrêté. Il ne fit aucune résistance et à l'appel de son nom en cour hier après-midi sous l'accusation d'avoir incité un commis de la banque à commettre un vol de \$2,000 il répondit qu'il était coupable. Le plaidoyer a été accepté par le juge Cusson devant qui le prévenu comparaissait puis la sentence a été fixée au 14 du courant. L'individu se nomme William Shandfield et il a donné 566 Rivard comme adresse et l'âge de 27 ans. On ne connaît rien de lui jusqu'à date à la Sûreté.

LES OBSEQUES DE M. FREDERIC GALIBERT

Les funérailles de M. Frédéric Galibert, manufacturier, décédé vendredi dernier, à l'âge de 67 ans, ont eu lieu hier à l'église Saint-Jacques. Un grand nombre de citoyens y assistaient.

Le cortège a quitté la demeure du défunt, 184 rue Berri, à 8.30 heures, pour se rendre au temple paroissial. Un landau chargé de fleurs précédait le corbillard. Le deuil était conduit par M. M. Paul Galibert, frère du défunt; Paul Galibert, fils de F. A. Fleury; Paul-Emile Galibert, Roger Fleury, Fred Galibert, G. A. Beaulieu, Casimir Galibert, Maurice Fleury, Louis et Léopold Galibert, Arthur Gaudron, Paul Fleury, L. Gaudron et Omer Héroux, ses neveux.

La levée du corps a été faite par M. T. Costes, P.S.S. Le service a été chanté par M. P. Richier, P.S.S., assisté de M. A. Pustienne, P.S.S., et E. Blanchard, P.S.S., comme diacre et sous-diacre.

Sous la direction du Dr Fred Pelletier, maître de chapelle, la chorale a chanté la messe de Pietro A. Yon. A. Pelletier touchait l'orgue. Les salutes furent MM. Emile Goy et A. Tremblay.

Dans le cortège: MM. Albert Roy, Alfred Beaugrand-Champagne, J. B. Larose, Albert A. Roy, Henri Tessier, Charles L. Higgins, W. T. Hamilton, S. Silver, N. W. Power, C. H. Goulden, H. J. Smith, délégué du M. S. C., E. Debonnet, J. A. Hervieux, J. E. Valin, H. Germain, J. D. Coulombe, H. Laurencelle, H. Saint-Jacques, Louis Moquin, J. Wilfrid Pilon, Henri L. Auger, Zoël-Samuel Aubert, Ernest Perras, Jules Huysman, Edmond Fiset, Ernest Hooper, Emile Benoit, Auguste Dinelle, O. Archambault, Achille Bergevin, Arthur Ecrament, J. H. Goyer.

Offrande de fleurs: Les employés de la maison Galibert, Glove Weller, les employés de la maison Paul Galibert, M. et Mme Paul Galibert, Mme Emile Galibert et sa famille; MM. et Mmes G. A. Beaulieu et C. Galibert, M. J. A. Hervieux, M. et Mme Achille Bergevin, Dr et Mme J. A. Fleury, M. et Mme F. Galibert jr, Mme E. Lorin, Montréal Swimming Club, MM. Léopold, Louis et Mlle J. Galibert, M. et Mme C. E. Slackweiller.

Offrande de messes: Mme et Mlle A. Rocque, M. Albert Rocques, Mme Dumont, Mme de la Chevrolière, MM. et Mmes G. Paillard, M. et Mme Wesly, Mme J. Gratton, Mme P. Gendron, M. Silvio Gato, MM. et Mmes A. Gendron et O. Héroux et autres.

LES INTERETS FRANÇAIS EN RUSSIE

L'Assemblée générale de la Ligue nationale des intérêts français en Russie réunie à Paris sous la présidence de M. Sioux, assisté de MM. Lévy et Lévy, a voté à l'unanimité la motion suivante:

"Les membres de la 'Ligue nationale des intérêts français en Russie', réunis en assemblée générale, le 28 février 1926, confiant dans l'énergie du gouvernement pour la défense de leur intérêts dans les négociations qui s'ouvrent avec les délégués des Soviets, demandant instamment l'affirmation de leur droit à réparation, quel que soit le sort de la plus simple morale et des rapports internationaux entre nations civilisées, ont posé comme question préalable à toutes négociations dans l'intérêt même de leur succès."

"Nous sommes persuadés que ces négociations seraient fatalement vouées à un échec si la base choisie pour la discussion ne reposait sur le droit et la justice, base aussi nécessaire à la conclusion de conventions internationales durables qu'aux tractations entre particuliers."

UN VOLEUR ENFONCE UNE VITRINE ET VOLE DES BIJOUX

Sous les yeux de plusieurs promeneurs à huit heures du soir.—Il parvient à fuir

RUE RACHEL

Un attentat des plus audacieux a été commis hier soir vers huit heures rue Rachel, alors qu'un voleur a enfoncé une vitrine, probablement à l'aide de son coude et a fait main basse sur des bagues et autres bijoux évalués à environ 1,000 dollars. Le voleur a pu prendre la fuite avant qu'on ne l'arrête et il a disparu dans la foule. Au moment de l'attentat un grand nombre de personnes passaient à l'endroit où le vol fut commis.

C'est à la bijouterie de M. A. Maisonneuve, 481 Rachel ouest, que le vol a été commis. Il était environ huit heures et la foule passait sur le trottoir lorsqu'un individu dont une bonne description a été donnée à la police, enfonça tout à coup la vitrine de l'établissement. Il fit aussitôt main basse sur tout ce qui se trouvait à sa portée. Une femme qui passait à ce moment vit le coup mais elle n'eut pas le temps de donner l'alarme. Deux voisins de l'établissement qui entraient chez eux au moment du vol entendirent les éclats de verre et revinrent sur leurs pas. Ils virent le voleur se sauver rapidement et ils tentèrent de le suivre, mais de lui donner la chasse. On sonna alors à la porte du logis de M. Maisonneuve, qui demeura au-dessus du magasin, et ils lui dirent ce qui venait de se produire. M. Maisonneuve descendit aussitôt et constata qu'il avait été volé de \$800 à \$1,000 de bijoux.

On croit que le voleur a tout simplement enfoncé la vitre avec son coude puis qu'il a passé une main dans la vitrine, prenant tout ce qu'il rencontrait. La Sûreté a été prévenue et elle enquête sur ce vol hardi, commis à une heure aussi peu avancée de la nuit, devant un grand nombre de personnes.

LE SERVICE FUNEBRE DE M. PAUL DUBÉ

Le service funèbre pour le repos de l'âme de M. Paul Dubé, fils du Dr J. E. Dubé, de la rue Mont-Royal, sera chanté à 9 heures ce matin en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

DEPARTS

DE SAINT-JEAN, N.B.

Pour Liverpool

Pour Southampton

DE MONTREAL

DE QUEBEC

DE LIVERPOOL

DE SOUTHAMPTON

DE MONTREAL

DE QUEBEC

DE LIVERPOOL

DE SOUTHAMPTON

DE MONTREAL

DE QUEBEC

DE LIVERPOOL

DE SOUTHAMPTON

DE MONTREAL

DE QUEBEC

DE LIVERPOOL

DE SOUTHAMPTON

DE MONTREAL

DE QUEBEC

DE LIVERPOOL

DE SOUTHAMPTON

DE MONTREAL

DE QUEBEC

DE LIVERPOOL

DE SOUTHAMPTON

DE MONTREAL

DE QUEBEC

DE LIVERPOOL

DE SOUTHAMPTON

DE MONTREAL

DE QUEBEC

DE LIVERPOOL

DE SOUTHAMPTON

DE MONTREAL

DE QUEBEC

CHRONIQUE MONDAINE

Blanchard-Gravel

Hier fut béni, à sept heures, par M. l'abbé Richard, p.p., en la chapelle du Sacré-Cœur de l'église Saint-Jacques, le mariage de mademoiselle Emilia Gravel, fille de M. et de Mme Ludger Gravel, avec M. Rosmer Blanchard, fils de M. Hormidas Blanchard. Pendant la messe du mariage le programme musical fut exécuté par Mlle Cécile Ménard, de Berthierville, Mlle Germain et M. Léopold Gervais. La mariée qui était accompagnée de son père portait une robe de crêpe romain platine, un chapeau français de même ton et un manteau en fauconnier noir avec fourrure de renard gris; son bouquet se composait de roses "american beauties". M. Blanchard était le témoin de son fils, Madame Gravel, mère de la mariée, portait une robe de crêpe imprimée noir et blanc, un chapeau noir avec aigrette de paradis et un manteau en ottomane noire orné de renard noir. Après la cérémonie il y eut réception à la salle de la "Kerhuil" et d'adieu, M. et Mme Blanchard partirent ensuite pour un voyage à Boston. Madame Blanchard portait pour voyager un costume en Poiret vert-mousse, un petit chapeau français de même nuance et des fourrures de renard brun. A leur retour, M. et madame Blanchard habiteront à Montréal.

RESTITUTION

La Cie des Tramways de Montréal accuse réception d'une somme de \$1, qu'une personne inconnue lui a fait parvenir à titre de restitution.

PACIFIQUE CANADIEN

DEPARTS

DE SAINT-JEAN, N.B.

Pour Liverpool

Pour Southampton

DE MONTREAL

DE QUEBEC

DE LIVERPOOL

DE SOUTHAMPTON

DE MONTREAL

DE QUEBEC

DE LIVERPOOL

DE SOUTHAMPTON

DE MONTREAL

DE QUEBEC

DE LIVERPOOL

DE SOUTHAMPT

Le Canada

MONTREAL, mercredi, le 7 avril 1926.

Les perspectives du budget fédéral

Une des premières mesures qui seront soumises à la Chambre sera le budget fédéral.

Quoique nous ne puissions anticiper avec précision les dispositions qu'il contiendra, cependant on peut déjà affirmer qu'il marquera une amélioration sensible à nos finances.

Les revenus ont notoirement augmenté durant le cours de la dernière année, vu l'accroissement général de notre commerce et de notre prospérité.

Et tandis que les revenus augmentaient, nos dépenses étaient diminuées: dépenses courantes par suite des économies pratiquées dans l'administration; dépenses capitales, décroissement de l'intérêt sur la dette et aussi des sommes nécessaires aux chemins de fer.

Ce qui permettra à l'honorable M. Robb d'annoncer un substantiel surplus, et une importante réduction de la dette.

Si l'on songe en quel état étaient nos finances quand le gouvernement King a repris le pouvoir, il y a cinq ans, on ne saurait trop mesurer le progrès accompli.

En 1924 le ministre des finances avait pu annoncer une diminution de taxes d'environ vingt-cinq millions par an: et dont nous avons joui depuis.

Cette année, on nous fait prévoir une nouvelle réduction, que rend possible le meilleur état de nos affaires et dont les contribuables seront appelés à bénéficier.

On ne peut prévoir quels seront les changements apportés au tarif: mais on peut dès à présent affirmer qu'ils seront légers, — si même il y en a.

En effet, le gouvernement vient de nommer une commission pour faire une enquête à travers le pays et recueillir partout des renseignements. Sauf dans des cas d'urgence, on peut s'attendre à ce que le gouvernement ne fasse aucun changement étendu avant que cette commission ait présenté un rapport.

Prochains échevins, prochain maire

Dans quelques jours, l'électorat montréalais se choisira un maire et un conseil de ville.

Et c'est ce dernier, par un vote de second degré, qui se choisira un comité exécutif qui possédera les pouvoirs d'administration.

Ce choix indirect, que font les échevins élus, a une grande portée pour la gérance de nos affaires municipales.

Bien que le conseil conserve une certaine surveillance d'ensemble, c'est le comité exécutif qui gère les affaires montréalaises.

Le système, — qui a été mis en force à la suite d'un referendum, — a donné de bons résultats: mais il importe qu'il continue de fonctionner aux mains de commissaires sérieux et compétents.

Dans les différentes divisions, nous devons conseiller aux électeurs d'exiger des candidats des déclarations précises au sujet de leur relation ou de leur opinion vis-à-vis du comité exécutif, afin de ne pas faire de changement inopportun et qui puisse avoir une mauvaise répercussion sur l'ensemble de notre situation municipale.

Quant à la mairie, c'est un poste d'honneur plus représentatif qu'administratif. Il est bon, avons-nous dit, que ce poste ne soit pas toujours occupé par un même personnage, et qu'il échappe ainsi à une autocratie, même voilée par la popularité.

De nouveaux hommes sont candidats à la mairie; et l'électorat fera son choix, suivant un droit d'autant plus marqué qu'il sera guidé par la sympathie plus que le programme.

La lutte a pris de l'activité, comme c'est le cas au lendemain de la nomination. Dans quelques jours, le sort des candidats sera connu.

L'immigration et le travail

Dès son origine, l'Organisation internationale du Travail a consacré une grande partie de son activité à l'étude des solutions des problèmes de migration. C'était une des tâches principales qui lui avaient été assignées par la Partie XIII du Traité de paix, dont le préambule disait:

"Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice... et qu'il est urgent d'améliorer ces conditions, par exemple en ce qui concerne... le recrutement de la main-d'œuvre, la lutte contre le chômage... la protection des enfants, des adolescents et des femmes... et la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger..."

D'autre part, l'article 427 du même Traité précisait que:

"Parmi ces méthodes et principes (pour la réglementation des conditions de travail que toutes les communautés industrielles devraient s'efforcer d'appliquer, sauf circonstances spéciales...) les suivantes paraissent aux Hautes Parties Contractantes être d'une importance particulière et urgente:

... 8) Les règles édictées dans chaque pays au sujet des conditions de travail devront assurer un traitement économique équitable à tous les travailleurs résidant dans le pays..."

Si les questions de migration ne figuraient pas officiellement à l'ordre du jour de la première Conférence internationale du Travail (Washington 1919), elles devaient y être partiellement

traitées dans leurs rapports avec la recherche de la prévention et des remèdes au chômage. Ainsi le projet de convention qui fut adopté à cette session concernant le chômage en général prévoit dans son article 3 l'égalité de traitement pour l'assurance-chômage. Une recommandation sur le même sujet traite dans son article 2 du recrutement collectif des travailleurs étrangers et une autre de la réciprocité de traitement des travailleurs étrangers.

En 1921, se réunissait à Genève une Commission internationale de l'émigration qui groupa une vingtaine d'experts de plusieurs pays. Prés de trente résolutions concernant l'accord de tendances très diverses furent adoptées: Statistiques, coordination internationale des mesures relatives à la protection des émigrants, placement des émigrants, égalité de traitement des ouvriers étrangers et nationaux, surveillance des agents d'émigration, recrutement collectif de travailleurs à l'étranger, retenues de salaires pour avances faites aux immigrants, mesures relatives à la traite des femmes et des enfants, examen des émigrants avant l'embarquement, hygiène à bord, assurance des immigrants, instruction générale et professionnelle des immigrants.

Tous ces problèmes ont reçu une attention suivie.

L'éducation et l'esprit national

Le congrès national de l'éducation a été inauguré à l'hôtel Mont-Royal au milieu d'une élite très distinguée.

D'éminents professeurs de plusieurs pays y prennent part et d'importants travaux seront présentés au cours de ces assises.

Hier soir, l'honorable sénateur Belcourt avait occasion de parler de l'éducation comme facteur de formation d'un esprit national canadien.

Le distingué conférencier a traité ce sujet avec la maîtrise qu'il possède. Il a montré toute l'importance de l'éducation dans la formation de cet esprit national dont on a tant besoin en notre pays.

Nous avons un système fédératif qui abandonne à chaque province une autonomie complète en matière d'éducation, mais il est essentiel que dans chaque province on développe, grâce à l'éducation, un civisme empreint de l'amour du pays.

Pour poursuivre régulièrement sa marche ascendante vers le progrès, le Canada a besoin d'une population qui comprenne ses devoirs et qui soit profondément désireuse de donner au pays ce qu'il en attend.

Nous avons au Canada deux grandes races qui vivent côte à côte, et qui sont appelées à collaborer dans la grande oeuvre du développement du Dominion.

La race anglaise a ses aspirations tout comme la race française, mais toutes deux doivent vivre dans le plus parfait accord, et c'est l'éducation qui contribuera le plus à assurer cette harmonie.

Le congrès national de l'éducation qui se tient présentement à Montréal et qui réunit de si éminents conférenciers nous enseignera sûrement l'importance du savoir et il développera cet esprit national que l'on veut en Canada.

Encourageons de toutes nos forces la cause de l'éducation et travaillons dans le but de conserver aux provinces leur autonomie éducative tout en collaborant à l'oeuvre de l'harmonie nationale.

Les adieux de M. Audouin

Monsieur l'abbé Audouin a donné sa conférence d'adieux dans lequel il a parlé du caractère hospitalier de notre pays "où il fait bon vivre", a-t-il dit.

L'éminent prédicateur français a conquis ici les coeurs de tous ceux qui aiment le beau parler de France; sa sympathie communicative lui aura valu des amitiés durables et sincères.

La reprise

La session a repris son cours normal, hier après-midi. C'est la troisième étape sessionnelle au cours de laquelle le gouvernement présentera ses principales mesures.

Le gouvernement King est maintenant en mesure de faire face avec succès à l'opposition conservatrice qui s'est fait plus de tort que de bien par ses tactiques obstructionnistes.

Le contrôle des liqueurs

Un sénateur américain propose de tenir une enquête afin de se familiariser avec le fonctionnement de la loi des liqueurs de la province de Québec.

Nos voisins s'intéressent toujours à cette question et ce ne sera pas la première fois que les Américains étudieront notre loi, tout en respectant la liberté de chacun, a plus fait pour la tempérance que toutes les lois de prohibition.

Protégeons la forêt

Nous aurons prochainement la semaine de protection de la forêt et déjà le comité spécial organisé à cet effet donne de sages conseils dont la mise à exécution contribuerait fortement à conserver au pays cette richesse si précieuse qu'est la forêt.

C'est grâce à la forêt, en effet, que nous avons vu se développer l'industrie importante de la pulpe et du papier qui donne du travail à tant de milliers d'ouvriers canadiens.

LA BAISSSE DU FRANC BELGE

Ce qu'on dit en France

M. Lucien Romier, dans le "Figaro" commente ainsi la chute du franc belge:

Le plan des Belges pour stabiliser leur monnaie n'est pas, sans doute, irrémédiablement compromis, mais la réussite en devient, chaque jour, moins certaine. On espère encore que nos voisins et amis parviendront à soutenir leur position, peut-être même à la redresser. Reste à savoir de quel surcroît de sacrifices et de concessions à la finance anglosaxonne ils devront payer cette défense.

L'expérience qui se développe en Belgique, mérite toute notre attention par son intérêt propre et par les enseignements directs qu'il nous présente.

Jusqu'aujourd'hui, en aucun pays, on n'a vu réussir le système tendant à stabiliser une monnaie en cours de chute. Autrement dit, il est sans exemple que des formules de technique monétaire aient triomphé, à elles seules, des circonstances générales qui font qu'une monnaie se déprécie. Autrement dit encore, on stabilise à peu près le signe monétaire quand la monnaie tend à regagner naturellement de sa valeur ou bien quand, l'ancienne monnaie étant morte, on travaille sur une nouvelle monnaie, mais on ne neutralise pas et c'est à peine si l'on retarde, par des artifices, les effets d'une mauvaise situation du crédit de l'Etat.

En fait de monnaie, la médication locale ne vaut qu'en concordance avec la médication générale. Bien entendu, la médication générale comporte tout autre chose que de changer le nez du ministre des finances.

Nos amis belges qui ne sont ni timorés ni dépourvus d'expérience, conçoivent un plan de stabilisation techniquement remarquable. Mais ils commencent la faute de spéculer trop audacieusement sur l'effet des premières mesures de médication locale par rapport à une médication générale qui restait incertaine.

Du point de vue technique, leurs deux principales erreurs d'appréciation ou de méthode apparaissent aujourd'hui très nettement. Ce fut d'abord de fixer le taux de stabilisation de leur monnaie à un niveau excessif. Ce fut surtout de l'avoir fixé avant d'être assurés de l'appui nécessaire, de la part des banques étrangères, pour le défendre. D'où les deux faits que l'on constate: le "craquement" de la monnaie elle-même qui "cède", et le marchandage avec les prêteurs étrangers dont s'irrite l'opinion nationale.

Du point de vue général, il n'était pas sûr que la Belgique, en dépit de son privilège à l'égard des réparations allemandes, en dépit, aussi, bien, de l'apurement de sa dette extérieure, et malgré la bonne tenue de sa devise depuis deux ans, présentait une balance économique assez forte pour justifier pareille audace.

En tout cas, la politique intérieure, soumise à un cabinet socialiste et démocrate-chrétien, sans cesse menacée par des surenchères et par le contre-coup immédiat de tels ou tels mécontentements, paraissait trop vacillante pour supporter les épreuves exceptionnelles d'une crise de stabilisation.

La suite de l'histoire ne sera pas moins instructive. Abandon de la réforme monétaire ou bien libération partielle des finances et de l'économie publiques à l'égard des pressions électoraux, soit de gré, soit sous l'influence des prêteurs étrangers: on n'aperçoit guère d'autre alternative.

LES DOMESTIQUES DE GOETHE

Un petit livre élégamment présenté, vient d'être lancé à Berlin par l'éditeur Berthold, sous ce titre prometteur d'intermède scandaleux: il traite de Goethe, mais sans apporter, comme on pourrait le croire, des renseignements nouveaux sur ses exploits amoureux.

Ce dont il s'agit, cette fois, c'est des ennuis que causèrent à Goethe ses domestiques. On y voit Goethe se plaindre amèrement d'une cuisinière qui, au moment de le quitter, lui déchira sous le nez le certificat qu'il venait de lui donner et en dispersa les morceaux dans son auguste cabinet de travail. Cette cuisinière s'appelait Charlotte, et c'est elle qui le fit le plus souffrir. Pendant deux ans, il la supporta, car Charlotte était un remarquable cordon-bleu; elle savait aussi être très polie et même flatteuse à l'occasion, mais elle ne cuisait que quand elle se sentait inspirée. Elle rendait de plus la vie insupportable aux autres servantes, en les irritant les unes contre les autres; et, aussi, elle écoutait aux portes. Qu'entendait-elle en écoutant? Nous ne le savons malheureusement pas.

Goethe eut aussi fort à se plaindre d'un valet, Gensler, d'un caractère très violent, qui se disputa terriblement avec le cocher, comme Goethe (ceci se passait vers la fin de carrière du grand homme) revenait des eaux. Non seulement Goethe fit arrêter Gensler, mais il refusa de lui payer ses gages, prétendant avoir été tellement ému par ces querelles qu'il avait ainsi perdu le bénéfice de son séjour aux eaux.

SOUVENIRS DE L'ANGLETERRE DE L'EPOQUE VICTORIENNE

M. Bramwell Booth, général de l'Armée du Salut et fils aîné du fondateur de cette organisation, publie à Londres, chez Hodder and Stoughton, un volume de souvenirs "Echoes and Memories", qui est plein de détails précieux sur l'histoire sociale de l'Angleterre victorienne. Il nous raconte, en particulier, comment à une époque où l'Eglise anglicane était extraordinairement "respectable", l'Armée du Salut avait demandé d'assister à un service religieux spécial qui serait célébré à Saint-Paul. Il était bien entendu que les salutistes se contenteraient d'assister à la cérémonie et que le service serait célébré par des prêtres anglicans; mais, au dernier moment le Doyen Church refusa:

"Après quelques paroles aimables, il me demanda — dit M. Bramwell Booth — si la plupart de nos adhérents, appartenant à la classe ouvrière, ne porteraient pas de gros couds sous leurs souliers. Je lui dis, qu'en effet, c'était chose possible. Il me répondit alors qu'on venait, à grands frais, de repaver la cathédrale et qu'il craignait que le marbre ne fût rayé par les semelles de nos salutistes".

M. Booth nous rapporte aussi qu'en allant de Hatfield à Londres, il se trouvait souvent voyager en même temps que Lord Salisbury et que le premier ministre lisait très souvent en cours de route le Nouveau Testament ou le Paroissien de l'Eglise anglicane.

Me Tighe, qui dirige l'interrogatoire pour la commission, déclare que le sous-ministre des douanes, sear appelé à dire pourquoi la cause Landy fut retirée.

L'EXAMEN DES MARCHANDISES

Ottawa, 6. — On a déclaré à la commission d'enquête douanière aujourd'hui que l'on ne prenait souvent qu'un échantillon de produits dérivés de l'alcool sur un ou deux barils d'une grosse consignment.

MM. Doucet et Stevens, membres de la commission, ont contre-interrogé M. Henry McLaughlin, inspecteur des douanes, pour savoir si chaque baril de produits alcooliques était examiné avant de quitter l'entrepôt des douanes ou si l'on prenait un échantillon ici et là.

M. McLaughlin déclara qu'il est de règle de prendre un échantillon de chaque baril, mais il avoua que l'on ne le faisait pas toujours. Les douaniers ne prennent quelquefois qu'un échantillon.

L'INFORMATEUR EST PROTEGE PAR LE SECRET

(Suite de la première page)

mobile il y a quelques années. Il ne l'avait pas demandé. Lui et plusieurs douaniers étaient obligés de se servir pendant tout le cours de la journée. Les notes d'essence et de réparations étaient considérables. Il a toujours payé ces notes lui-même.

A la suite des accusations portées à la Chambre des communes par M. Stevens, un journal de Montréal a mis en vedette un passage relatif aux douaniers et à leurs autos, passage où les journaux parlaient de trois opulents voleurs, dont M. McLaughlin était.

M. Stevens déclare qu'il n'a jamais accusé M. McLaughlin de malhonnêteté. Il peut avoir critiqué certaines choses de son département. Il ne rétracte rien de ce qu'il a dit en Chambre, mais en toute justice pour M. McLaughlin, il le désassocie de Bisailon et de Giroux.

CE WAGON D'ALCOOL

Ottawa, 6. — Le capitaine J. H. Tyle, de la gendarmerie à cheval, a raconté aujourd'hui à la commission d'enquête douanière la saisie d'un wagon d'alcool envoyé de Halifax à Toronto, sous guise de plomb. Le wagon contenait vingt barils de verre jaune remplis d'alcool. Il fut saisi à Montréal par les douaniers et l'enquête prouva que la personne à laquelle cette boisson était destinée à Toronto n'existait pas.

La déposition fait voir que l'on ne s'entendait pas entre la gendarmerie à cheval et les douaniers de Montréal sur la manière de procéder après la saisie. D'abord la gendarmerie à cheval, d'après le tuyau reçu de Halifax, fut sous l'impression que le wagon était à destination de Montréal.

Le douanier Knox déclara que les représentants du département des douanes étaient mieux en mesure de suivre l'affaire que la gendarmerie à cheval et promit de l'avertir lorsque le wagon arriverait à Montréal. La gendarmerie à cheval crut préférable de suivre l'affaire de près.

Lorsque le capitaine Tyle entendit parler de l'affaire, le wagon était aux mains des douaniers à Montréal. L'avocat demanda pourquoi la gendarmerie n'a pas suivi le wagon jusqu'à Toronto afin de savoir qu'il faisait cette contrebande. Le capitaine répondit qu'il ne savait pas que le wagon était à destination de Toronto. Lorsqu'il le sut, les douaniers de Montréal avaient saisi le wagon et tout le monde était au courant de l'affaire.

pour la commission, déclare que le sous-ministre des douanes, sear appelé à dire pourquoi la cause Landy fut retirée.

Ottawa, 6. — On a déclaré à la commission d'enquête douanière aujourd'hui que l'on ne prenait souvent qu'un échantillon de produits dérivés de l'alcool sur un ou deux barils d'une grosse consignment.

MM. Doucet et Stevens, membres de la commission, ont contre-interrogé M. Henry McLaughlin, inspecteur des douanes, pour savoir si chaque baril de produits alcooliques était examiné avant de quitter l'entrepôt des douanes ou si l'on prenait un échantillon ici et là.

M. McLaughlin déclara qu'il est de règle de prendre un échantillon de chaque baril, mais il avoua que l'on ne le faisait pas toujours. Les douaniers ne prennent quelquefois qu'un échantillon.

La commission émet le vœu que des instructions plus précises soient données à ce propos.

Il est de nouveau question des soustractions faites dans les barils d'alcool à l'entrepôt Noel à Montréal. M. McLaughlin dit ce qu'il sait de l'affaire. On en a déjà parlé assez longuement aux séances précédentes.

M. McLaughlin fait une révélation intéressante: c'est que pendant ses quarante-quatre années d'expérience aux douanes, il ne se rappelle pas avoir perdu de droits sur les marchandises transportées des chemins de fer ou des navires aux consignataires pendant qu'elles étaient encore assujetties à l'impôt.

La question est soulevée par M. Dougald Donaghy. M. McLaughlin déclare que seuls les camionneurs qui sont employés aux entrepôts examinés sont sous caution. La plupart des marchandises assujetties à l'impôt sont remises par les compagnies de transport pour livraison dans les rues aux camionneurs ordinaires sur l'honnêteté desquels les douaniers doivent compter.

Le capitaine Walter Syran, de la gendarmerie à cheval, raconte comment trois autos qui tentaient de passer en contrebande à la réserve de Caughnawaga ont été interceptées par les douaniers et la gendarmerie à cheval: Un auto fut abandonné le long du chemin. Il contenait plusieurs pneus d'auto neufs. Dans un autre automobile, il y avait des poignons capables de fausser des numéros de moteurs et des noms des fabricants.

On parle encore de la chose à l'ajournement du midi.

CONTREBANDE EN TAXI

Ottawa, 6. — L'agent Frank Cahill, de la gendarmerie à cheval, a raconté à la commission d'enquête douanière ce matin, comment on avait tenté de passer en contrebande dans un taxi deux bouteilles de rhum sur un quai de Montréal. Sa déposition confirme celle de ses camarades avant le congé de Pâques, mais elle donne des détails sur le débarquement de spiritueux du navire "Borden" un soir de novembre 1923. Un douanier est impliqué dans l'affaire.

L'agent Cahill raconte qu'il surveille

la gendarmerie à cheval, a raconté à la commission d'enquête douanière ce matin, comment on avait tenté de passer en contrebande dans un taxi deux bouteilles de rhum sur un quai de Montréal. Sa déposition confirme celle de ses camarades avant le congé de Pâques, mais elle donne des détails sur le débarquement de spiritueux du navire "Borden" un soir de novembre 1923. Un douanier est impliqué dans l'affaire.

L'agent Cahill raconte qu'il surveille

VOTONS POUR BAILLARGEON

Un vote pour Desaulniers est un vote perdu; un vote pour Martin est un vote pour un maire éternel et semblant atteint de l'ambition des grands; un vote pour J.-B. Baillargeon est un vote pour une bonne administration à l'hôtel de ville, plus d'ouvrage pour les ouvriers, une métropole plus belle et plus grande et une population heureuse et prospère. Votez pour Jean-Baptiste Baillargeon. Ann.

lait quatre individus dont trois officiers du navire qui transportaient des caisses du navire au taxi. Lorsque le taxi partit, il l'arrêta. Les quatre individus et deux femmes en sortirent. Ils déclarèrent qu'une centaine de bouteilles de rhum de contrebande se trouvaient dans l'auto. Il les constitua prisonniers et envoya chercher son supérieur, le sergent Salt.

Les officiers du navire lui déclarèrent que la transaction était tout à fait régulière parce qu'ils avaient un douanier avec eux. Le douanier s'en alla. Lorsque le sergent Salt saisit les spiritueux il exigea de chacun des officiers du navire qu'ils restassent à Montréal jusqu'à ce que l'incident ait été éclairci. Deux des officiers du navire tirèrent parole, furent poursuivis et condamnés à une amende de \$50. Le troisième disparut et la poursuite contre lui est encore pendante.

Par la suite l'agent J. P. Landy fut incriminé dans l'affaire mais l'accusation fut retirée sur les instructions du bureau des douanes.

QUATRE WAGONS DE "GINGER ALE"

Ottawa, 6. Une des choses que la commission d'enquête douanière aura à informer sera l'envoi de quatre wagons de bière de Waterloo, Ontario, Etats-Unis, sous guise de "ginger ale".

L'hon. H. H. Stevens a demandé aujourd'hui la déposition par le département des douanes de tous les documents concernant l'envoi. Sa motion déclare qu'il y avait 8,000 caisses de bière dans toute la consignment.

La commission émet le vœu que des instructions plus précises soient données à ce propos.

Il est de nouveau question des soustractions faites dans les barils d'alcool à l'entrepôt Noel à Montréal. M. McLaughlin dit ce qu'il sait de l'affaire. On en a déjà parlé assez longuement aux séances précédentes.

CARTES PROFESSIONNELLES

DEAULIEU, GOUIN MARIN & MERCIER

Avocats, Montréal, Trust, 11 Place d'Armes Tel. Main 3022.
L. E. Brakett, L.C.C.,
G. Marin, L.C., L. M. Gouin, L.C.,
P. Mercier, L.C., M.P.,
Paul Gouin, L.C., Ed. Teulier, L.L.B.
Honorables Rodolphe Lemieux
Avocat-Conseil

ELLIOTT & DAVID
Henry J. Elliott, C.M.
Hon. L. A. David, C.M.
Secrétaire de la province de Québec
Maurice Dugas, C.M., J. P. Lussignan
L. P. Crépén, C.M., Conseil.
Avocats et solliciteurs
Commissaires pour toutes les provinces, Terre-Neuve et les Etats-Unis.
EDIFICE CANADA LAFR.
Montréal, Canada.

AVIS

AVIS est donné qu'UN "TOURING FORP" No. 25971, appartenant à LOUIS BRAKETT, de l'Assomption, débiteur en faveur de L. Lalonde et Fils, pour loyer et logement de ce camion, d'une somme de soixante-quinze piastres (\$75.00) sera vendu par J.-B. Trudeau, encauteur, le 15 avril 1926, à midi, au No. 2034 de la rue Notre-Dame-Est, Montréal. 204-6

PROBLEME A RESOUDRE! DIERFLAG

Les lettres ci-dessus bien disposées donnent le nom d'un président défunt. Tous ceux qui enverront la solution exacte recevront un magnifique lot de 20 x 100 piastres, avec titre clair et libre de toutes redevances dans une section du New-Jersey, ouverte aujourd'hui à la colonisation. Envoyez aujourd'hui par la poste, la réponse du rebis. Cette offre expire le 15 juillet.

ATTENTION AUX IMITATEURS
Nous sommes les auteurs de ce système d'annonce.
MAXIM DEVELOPMENT CORPORATION
110 West 40th Street, Dept. 231, York.

SERVICE DOUBLE ELECTRICITE ET GAZ

Les avantages d'un contrat à long terme

UN escompte substantiel est accordé, sur tarif d'électricité, pour contrat à long terme, en retour du patronage prolongé dont la Compagnie bénéficie.

L'abandon du service avant maturité du contrat, lorsque motivé par de justes raisons, est toujours considéré dans un esprit très large, sur demande et consenti généralement sans compensation.

Nous remercions ceux qui cessent d'utiliser notre service de leur patronage passé. Nous serons toujours prêts à leur fournir de nouveau, sur demande, nos services d'Eclairage, de Chauffage et de Force Motrice, dans les limites du territoire desservi, et ce, aux meilleures conditions possibles.

Nous tenons toujours en disponibilité de vastes approvisionnements de gaz et d'électricité pour répondre à tous les besoins.

Montreal Light, Heat & Power

CONSOLIDATED

SERVICE DOUBLE ELECTRICITE ET GAZ

CLUB DE GOLF QUI OBTIENT GAIN DE CAUSE

Le Hampstead Golf Club Inc. ne doit payer que 60 sous pour le loyer d'un terrain

LE JUGE J.-B. ARCHAMBAULT

Un jugement qui a provoqué beaucoup d'intérêt dans les cercles de golf vient d'être rendu par l'honorable juge Archambault de la Cour de Circuit à propos d'une action intentée par J. E. Mattinson au Hampstead Golf Club Inc. Mattinson réclamait 500 \$ à titre de loyer pour des terrains dont il prétendait que le club s'était servi sans sa permission, mais la Cour a renvoyé sa réclamation avec décrets.

Mattinson déclarait dans son action que le Club sans permission s'était servi pendant les années 1924 et 1925 pour son terrain de golf de plusieurs lots de terre, situés dans la municipalité de Hampstead qui lui appartenaient lui, Mattinson.

Le club avait plaidé qu'il avait fait tout son possible pour ne pas empiéter sur les terrains du demandeur qui n'étaient pas clôturés. Il admettait qu'il avait légèrement empiété par erreur sur une lisière du terrain du demandeur, mais il estimait le loyer de cette partie du terrain du demandeur à soixante sous et il avait consenti cette somme avec son plaidoyer.

L'honorable juge Archambault jugea que cette somme de soixante sous était plus que suffisante pour indemniser le demandeur, et il renvoya par suite l'action avec décrets quant au surplus de la réclamation.

LE MARIAGE NE POUVAIT ETRE ANNULÉ

Parce que le défendeur avait été atteint d'aliénation mentale et était interné

MALADIE INCURABLE

L'honorable juge Bruneau de la Cour Supérieure, siégeant hier en Cour de Pratique, a refusé d'annuler le mariage de Daisy Harrison et d'Iraet Weiman qui est actuellement détenu à l'hôpital protestant pour les aliénés à Verdun.

Madame Harrison demandait l'annulation de son mariage pour deux raisons principales. Elle se plaignait de ce que son mari souffrait au moment de son mariage d'une maladie vénérienne incurable et l'avait laissée dans l'ignorance de ce fait. Elle prétendait aussi que la détention de Weiman dans un asile d'aliénés pour cause d'aliénation mentale incurable était suffisante pour justifier sa demande d'annulation de mariage.

En rendant jugement l'honorable juge Bruneau déclara que la première raison invoquée par la demanderesse, à savoir la maladie du défendeur au moment du mariage, n'était pas une cause d'annulation reconnue par la loi d'après le Code civil.

La Cour jugea aussi que l'aliénation mentale du défendeur était insuffisante pour justifier l'annulation du mariage. L'aliénation mentale qui survient après le mariage, dit à ce sujet l'honorable juge Bruneau, ne saurait être une cause d'annulation du mariage; ce n'est pas même une raison suffisante pour justifier une séparation de corps et de biens.

L'action de la demanderesse fut par suite renvoyée avec décrets.

COURS SUPERIEURE

DIVISION DE PRATIQUE

6 avril, 1926.
Président : Hon. juge Coderre.
Jugements rendus dans les causes suivantes :

René Chenevert vs Merchants Cold Storage Co. Limited. Motion du demandeur pour permission de signifier bref à E. L. Bough : accordée.

F. Roy vs H. Girard & Banque Canadienne Nationale et al. T. S. Motion du demandeur pour appeler défendeur par les journaux : accordée.

Crystal Skert Co. Limited. En liquidation, et Isaac Friedman, requérant. Requête pour nommer un auditeur : accordée.

Pierre Raymond vs Frédéric Briard. Requête du demandeur pour ester en justice "in forma pauperis" suivant la loi des accidents : accordée, dépens à suivre.

Dolphin Corbett, ex-qual, vs Walter M. Lowney Limited. Requête du demandeur pour ester en justice "in forma pauperis" suivant la loi des accidents : accordée, dépens à suivre.

Chef Perrault Limited. Liquidation volontaire. Assemblée des créanciers : Jos. G. Duhamel nommé liquidateur, et C. H. Patry, T. W. Doods et H. J. Inns nommés inspecteurs. Dans la même cause : Motion pour nommer MM. Trudeau Co. procureurs : accordée.

Alphée Gauthier vs M. Parrot. Motion du demandeur pour régler Nisi : accordée quant aux frais seulement.

Théodule Houle vs W. Clark Co. Limited. Motion du demandeur pour amender déclaration : accordée en bar demandeur payant frais de motion, autres dépens réservés.

Eliot Lazure vs Lucien Richer. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps : accordée, dépens à suivre.

Napoleon Dubois et al. vs William Bélie. Motion des demandeurs pour forcer défendeur : accordée, sans frais.

Henri Bouchard vs Manchester Lines Co. Limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents : accordée, dépens à suivre.

René Pelletier vs Sam Staviss. Requête du demandeur pour ester "in forma pauperis" suivant la loi des accidents : accordée, dépens à suivre.

Dame Santa Mandorino, requérante. Requête pour corriger les registres de l'état civil : accordée.

Malliet Fruit Co. Limited vs B. Maynard et al. Motion du demandeur pour régler Nisi : accordée, pour les débours.

Fridolin Chenail vs Ome Barré et al. Motion du défendeur Meunier pour dé-tails : accordée, 6 jours de délai, dépens à suivre.

V. Candide Hamel vs C. P. Ry Co. Requête du demandeur pour ester en justice in forma pauperis, suivant la loi des accidents : accordée, dépens à suivre.

L. Scholnick vs Dame Nully Felton et vir. Exception dilatoire : accordée, 4 jours de délai, dépens réservés.

Mlle Lotie Bélanger vs Dame Veuve J.-A. Laviolette. Motion de la défenderesse pour détails : accordée, 5 jours de délai, dépens à suivre.

Loyal Oil Limited vs Odias Beaudoin. Règle Nisi accordée quant aux débours seulement. Dame Nettie Wotnick vs Mac Seligman. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de biens : accordée, dépens à suivre.

Lucien Langlois vs The Tree Line Navigation Co. Motion du demandeur pour fixer la valeur du salaire : accordée, dépens à suivre.

Alexandre Moquin vs La cité de Montréal. Requête du demandeur pour ester en justice in forma pauperis, suivant la loi des accidents : accordée, dépens à suivre.

W. Lee Limitée vs Dame Dorothy Tait et Vir. Lettre Limitée. Requête. Requête pour ordre d'ouvrir les portes des effets saisis : accordée.

Wong Bong Alias Wong Panch vs Nap. Séguin et al. Motion du requérant pour cautionnement : accordée, \$500. de cautionnement dans 10 jours de délai.

Tom Suez Yuen Alias Heun Sue vs E. L. Mokuin et al. Motion du requérant pour cautionnement : accordée, \$500. de cautionnement dans un délai de 10 jours.

Le Collège des chirurgiens Dentistes P. Q. vs Rotopex printing and advertising Co. Exception à la forme : motion renvoyée, avec décrets.

Le Collège des chirurgiens Dentistes P. Q. vs L. H. Gervais. Exception à la forme : motion renvoyée, avec décrets.

Le Collège des chirurgiens Dentistes P. Q. vs Rotopex printing Co. exception à la forme : renvoyée, avec décrets.

P. Lavoie vs M. Aduh et C. Thérien mis en cause; motion du défendeur pour possession d'un automobile, accordée en par défendeur fournissant cautionnement, dépens à suivre.

J.-O. Lachapelle vs A. Lachance, requête pour nommer liquidateur, accordée, Hector Beaudin nommé liquidateur, dépens vs la masse.

Dallaire Son vs Emile Massicotte, motion du défendeur pour le rejet de détails : accordée quant aux frais seulement.

The Travelers Indemnity Co. vs Alp. Latulippe alias Moisan et al. motion des défendeurs pour détails : motion rejetée, avec décrets.

Bissonnette Motor Sales vs Louis Bertrand. Motion du défendeur pour détails : accordée, 8 jours de délai, dépens à suivre.

S. Taffert vs Freda alias Dora Simovitch et Dame Adèle Sutcliffe et vir mis en cause. Motion en révision du jugement; requête et ordre de suris accordée.

Dame Fanny Harrison vs Israel Weiman et Docteur C. A. Porteous, ex-qual, mis en cause. Jugement renvoyant l'action en annulation de mariage, Bruneau, juge.

Montreal Trust Co. vs S. E. Arthur. Jugement pour \$450.00.

Canadian Oil Companies limited vs H. Van Der Anvers. Jugement pour \$123.38.

MESSE A L'EGLISE NOTRE-DAME

Pour le repos de l'âme de la comtesse de Léché

Hier matin à la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Notre-Dame, une messe a été dite pour le repos de l'âme de Madame la comtesse de Léché, mère de Madame la baronne de Vitrolles, décédée en France, il y a quelques jours.

C'est M. l'abbé J.-B. Audouin, prédicateur du Carême qui a célébré la Saint sacrifice. Assistaient au chœur, M. l'abbé Léonidas Perrin, curé de Notre-Dame, et MM. les abbés Bouchier et Girot.

Sur deux prie-Dieu se tenaient M. le baron de Vitrolles, consul général de France au Canada, et Madame de Vitrolles.

Dans l'assistance on remarquait : M. Léon Morand, consul de Belgique, M. Van Rikstal, consul de Belgique, M. Bougniet, M. Vassière, M. H. de Clerval, M. Bourin, M. L. Bernard, M. L. Michon, M. de Roussy de Sales, M. Paul Seurat, président de l'Union Nationale Française, M. M. Nougier, président des Vétérans, M. A. Fleury, président de la France Républicaine, M. et Madame Alfred Tarut, M. le Dr P. Villard, M. Paul Villard, fils, M. Y. LeRouze, M. M. Singher, M. P. Chodat, M. E. Isaly, M. M. Mont et Madame B. Vennat, Madame Bougniet, Madame H. de Clerval, Madame H. Laureys, Madame Dombroska, Madame B. Baron, Mesdemoiselles Deschamps, St-Loup, Bourin et autres.

A la sortie, les assistants présentèrent leurs respectueux hommages ainsi que leurs sincères condoléances à M. et Madame de Vitrolles.

COLLATION DE GRADES AUX DELEGUES FRANÇAIS

La collation des grades faite par l'Université de Montréal aux délégués français qui assistent actuellement à la troisième conférence triennale du Congrès National d'Éducation et de Civisme, aura lieu à la Bibliothèque St-Sulpice à 2 h. 15 cet après-midi.

Plusieurs personnages distingués assisteront à cette cérémonie.

BAILLARGEON COMME MAIRE

J.-B. Baillargeon a payé des millions de piastres en salaires et en taxes aux ouvriers depuis 25 ans. Lequel des trois candidats est le plus mérité et a mieux servi sa ville et ses concitoyens? Ann.

ON ABANDONNE LE PROJET D'UN BUREAU NATIONAL D'ÉDUCATION

(Suite de la dernière page)

commence dès la première année et forme l'objet d'un cours spécial.

"Nous essayons, continue M. Delage, de respecter l'esprit et la lettre de la constitution qui décrète que les deux langues sont officielles, et je puis ajouter que les surintendants de l'instruction publique ont toujours insisté auprès des commissions scolaires pour l'enseignement de l'anglais. Dans les écoles normales, l'enseignement de l'anglais est obligatoire pendant les trois années du cours et le nombre des diplômés qui sont qualifiés pour enseigner les deux langues augmente chaque année. Quant à ce qui concerne les écoles indépendantes, celles qui dirigent les religieux et les religieuses des congrégations enseignent de l'anglais.

La plupart de ces institutions ont même adopté le programme officiel préparé par le Comité catholique de l'instruction publique pour l'enseignement de l'anglais.

A propos des écoles protestantes anglaises, M. Delage déclara que naturellement elles conservaient leur langue, mais qu'elles faisaient aussi de sérieux efforts pour enseigner le français et qu'elles enseignaient depuis la quatrième année et même parfois plus tôt jusqu'à la fin de la onzième année, ce qui permet aux élèves d'acquiescer en huit années d'étude une bonne connaissance de la langue française.

La réunion était présidée par M. l'abbé G. J. McShane et Mlle Ira Mackay agissait comme secrétaire.

Les autres orateurs furent le professeur H. Munro de l'Université de Dalhousie, le Dr W. W. Blackhall de Saint-Jean, Terrebonne, et M. Neel MacLeod, de Summerside, Ile du Prince-Édouard, qui traitèrent aussi de l'enseignement de l'anglais.

SEANCE DE L'AVANT-MIDI

C'est à dix heures et demie, hier, que la troisième conférence triennale du Congrès National d'Éducation s'est ouverte pour de bon et que les premiers travaux furent présentés par deux éminents professeurs de France et d'Angleterre, Sir John Adams, ancien professeur de l'Université de France, et M. Etienne Gilson, professeur de l'Université de Paris.

Edouard Montpetit, secrétaire général de l'Université de Montréal occupait le fauteuil présidentiel et présenta les conférenciers. Le professeur Gilson donna avec beaucoup d'éloquence, une causerie sur la "philosophie thomiste et son unité d'inspiration". Nous en donnons ici un résumé succinct.

"Je veux traiter brièvement, commença le conférencier, d'un sujet extrêmement difficile et abstrait, dont je tenterai de dégager la signification générale. La philosophie de saint Thomas d'Aquin semble un sujet très ancien tout d'abord et moins digne d'intérêt. Pourtant, parmi les phénomènes qui intéressent l'enseignement, il n'en est pas qui prime plus que cette persistance d'une théorie philosophique, qui crée au XIIIe siècle et encore enseignée malgré les luttes dirigées contre elle.

Il est vrai qu'au XVIIIe siècle cette théorie subit une éclipse. Mais à la fin du XVIIIe siècle, elle reprend de la vigueur et renaît et suscite toute une littérature. La Somme Théologique de saint Thomas a été traduite en plusieurs langues et toutes les nations, même le Japon, l'ont étudiée.

N'y a-t-il pas là un problème surprenant au point de vue de l'éducation et ne sommes-nous pas justifiés de rechercher les causes de cette résistance. Certains ont voulu insinuer que la résurrection du thomisme était due à un ordre venu de qui de droit, lequel ordre a déclenché le mouvement. Eh! bien non! Ce mouvement a grandi par sa force même. Les résistances ont été et sont encore assez nombreuses. Même si ce mouvement avait la cause que l'on veut de lui nier, le problème de la persistance de cette théorie resterait le même et vaudrait qu'on l'étudie.

Je voudrais avec vous, examiner ce problème brièvement et pour cela, j'ai cherché le point de vue de la philosophie thomiste. Toute doctrine attend son achèvement de la technique. Il faut au philosophe une langue spéciale, pour pouvoir rejeter en dehors de soi ses idées abstraites.

LA PHILOSOPHIE THOMISTE

Qu'est-ce donc que la philosophie thomiste? C'est une philosophie d'inspiration religieuse, qui se propose de résoudre les problèmes des relations entre Dieu et la nature ou entre Dieu et l'homme. Il y a des orientations directrices de la pensée humaine en quête de solutions à un tel problème. Ou bien vous ferez une part telle à la nature et à l'homme que vous mettez en question les droits de Dieu, ou bien vous concédez une philosophie qui se détourne de la nature. Cette dernière hypothèse est le "mépris du siècle et l'amour exclusif de Dieu".

Les deux extrêmes sont fausses. Ceux qui voudraient tourner complètement le dos à la nature, à l'homme et au progrès et d'autre part ceux qui veulent nous enfermer dans les cités modernes sont également dans la mauvaise voie. Entre les deux termes de cette antithèse, le thomisme nous apporte quelque chose de vrai.

Lorsque vous étudiez les thèses de la philosophie thomiste, vous voyez que saint Thomas a revendiqué plus que tous, des droits de la nature et de la créature. Il a enseigné la nécessité d'une nature qui ait son autonomie et d'une nature ayant des droits, des exigences. Saint Thomas a discuté avec d'autres philosophes de son temps ces trois grands problèmes, l'existence et une connaissance intellectuelle? Et qu'est-ce que l'acquisition d'une vertu?

LA RAISON

Si votre raison ne peut faire une certitude seule, cette raison n'est pas une raison et un univers où il n'y aurait pas de pensée capable d'enregistrer du positif et du négatif, se serait un univers inerte. Et ses adversaires représentaient : lorsque nous acquiesçons une vertu, il est impossible que des hommes seuls soient les auteurs de ces bonnes habitudes, par lesquelles nous acquiesçons force, tempérance et sagesse.

C'est aussi le bien, une bonté existante, qui est par sa nature obligée de se défendre, une bonté diffusible, expansible.

Et ils requerraient encore une action spéciale de Dieu en cette circonstance.

Et saint Thomas de répondre : "Un homme qui ne serait pas cause de sa propre amélioration ne serait pas un homme".

Prenez garde lui disait-on, vous accordez trop à la nature, et pas suffisamment à la grâce!

Les adversaires disaient : Dieu a créé tous les germes et nous ne sommes que l'occasion de leur développement. Sinon il faudrait admettre que nous sommes des créatures. Et saint Thomas répondit : Un univers dans lequel les choses ne produiraient rien, où la force de l'homme ne pourrait rien faire ne serait qu'un univers inerte et indigne de Dieu.

Ses adversaires disaient encore : nous avons des connaissances certaines, immuables et éternelles, telles que 2 x 2 font 4. Certains de nos raisonnements sont éternels et nous ne sommes que des être changeants et capables d'engendrer seulement des choses changeantes. Donc chaque fois que nous pensons vrai, Dieu est là en nous. — Moi, répondait Saint-Thomas, je dis qu'un homme qui n'a pas la cause de sa propre amélioration, n'est pas un homme.

Jamais nous ne saurons penser trop hautement de Dieu. Un univers où les raisons ne seraient pas des raisons, où les causes ne seraient pas des causes, où les volontés seraient inefficaces, ne serait pas un univers digne de son créateur qui est Dieu. Lorsque saint Thomas récite cette admirable parole de saint Paul, il illumine toute sa philosophie.

UNE SYNTHÈSE

L'existence d'une synthèse de ce genre aura des répercussions considérables. Dans l'œuvre de saint Thomas, se sont fondus ces deux exigences de l'intelligence humaine, l'exigence du rôle de Dieu et celle de la valeur de l'homme.

Cette synthèse a rendu possible la constitution d'un humanisme chrétien, au XVIe siècle. Cette doctrine a posé les droits de l'homme dans la cité et sur la nature lesquels droits sont exigés par une telle synthèse.

Car la vérité et la beauté font penser plus hautement de Dieu. Embellissent tout ce que nous pouvons. Nous ne ferons jamais la vie trop digne d'être vécue. Rien de ce qui a été profondément humain ne peut cesser de l'être.

Quelle justification, cette juste demande M. Gilson, en terminant, peuvent avoir les études que poursuivent d'illustres savants parmi lesquels un de vos compatriotes que je connais, le Père Ephrem Longpre?

Ces études, croyez-le, ne sont pas surannées. Ces recherches sont des explorations poussées dans le cœur de l'homme et elles font naître plus de lumière dans les cerveaux et plus de charité dans les volontés.

SIR JOHN ADAMS

Sir John Adams parla de l'importance du langage dans l'éducation. Il fut présenté par M. Edouard Montpetit, qui rappela brièvement les nombreux et importants travaux scientifiques de Sir John, dont il fit un très bel éloge.

Certains dirent que nous accordions trop d'importance aux mots. Sir John Adams cite le Caliban de Shakespeare à qui le langage n'a servi qu'à jurer terriblement. Le langage est un moyen de communication. Toute la botanique le conférencier connaît lui-même enseignée par un ouvrier. Il a pu passer ainsi ses examens. L'ouvrier n'aurait pu en faire autant, bien que connaissant davantage. La langue a une grande puissance et un grand attrait.

Mais c'est la langue maternelle qui exerce encore le plus profond attrait. La langue maternelle est celle qui est transmise par les générations. Un enfant français qui aurait appris, dès son jeune âge, et avant le français même, la langue anglaise ne pourrait la réclamer comme sa langue maternelle. Il ne sera jamais anglais dans son cœur et dans son esprit au même point qu'un enfant dont les ancêtres auraient pratiqué l'anglais depuis des générations.

Les tractions donnent lieu à des discussions. Devrions-nous enseigner des traductions? Nous ne pouvons séparer la forme qui exprime l'idée de l'élément. Tout professeur qui fait son enseignement en anglais enseigne l'anglais par le fait même.

L'IMPORTANCE DU LANGAGE

On veut signifier l'importance du langage, au point de vue national. Un nouvel élément s'introduit ainsi. Le conférencier ignore si les organisateurs ont eu l'intention de le voir parler du bilinguisme. Dans le Québec, on

à un bel exemple de la doctrine du bilinguisme. Le conférencier qui est un étranger à ce qu'il dit, croit savoir que la langue du pays, la langue de l'habitant est un dialecte et n'est pas comparable à la langue parlée à Paris.

Il n'y a donc pas lieu d'établir de comparaison entre les deux langues parlées dans ce pays, puisqu'elles ne sont pas sur un pied d'égalité. Elle pourrait tout au plus exister entre l'anglais et la langue que l'on doit enseigner au collège et à l'Université qui est le français classique.

Il donne l'exemple de l'Ecosse où le langage voisin avec un dialecte. Il est possible qu'un langage de tous les jours, le dialecte, vive à côté de la langue classique. En Ecosse on tient à conserver son dialecte, mais il ne saurait être question de le mettre sur un pied d'égalité et de l'employer dans la vie courante à l'égal de l'autre langue. On s'en est aperçu en Irlande où l'expérience a été tentée. Le dialecte peut être cultivé comme élément de culture. Il n'est pas recommandable de joindre le dialecte au langage de tous les jours.

DES EXEMPLES

Un autre exemple vient de l'Afrique du Sud. On a voulu revenir à la langue d'origine. Mais les parents ont cru devoir décider que leurs enfants reviendraient à l'Anglais. Les deux langues, le dialecte et l'anglais étant officielles, cette dualité entraîne une série de dépenses et d'ennuis inutiles. S'il s'agissait d'un langage ayant un passé et une littérature ce serait très bien. Mais la langue du pays dans l'Afrique du Sud n'a rien de tout cela.

L'Anglais est la plus utile des langues dans le monde. Aux États-Unis on a été heureusement inspiré en instituant la contrée d'un seul langage. Les Américains sont un bel exemple de l'influence de la langue. Ils prétendent être des "one hundred per cent Americans". Mais la langue anglaise qui est leur moyen de communication leur donne un tour d'esprit et une manière d'être qui dépassent leurs frontières et les rattachent au passé.

LANGAGE INTERNATIONAL

Y aurait-il lieu d'avoir un langage international? Le conférencier ne croit pas aux langages fabriqués de toutes pièces comme l'esperanto et le volapük. Il veut un langage dans lequel on peut prier et aimer. Et pour cela il faut que ce langage ait une tradition et un passé.

Ce langage universel peut être le français et l'anglais ou l'anglais et le français dans un cas ou dans l'autre comme langue première ou seconde, les deux langues se complétant.

UNE DECLARATION DE L'HON. N.-A. BELCOURT

Je tiens à faire une réserve au sujet de ce que sir John Adams a dit sur la langue parlée par les Canadiens-français. Sir John en a parlé comme d'un dialecte, je crois même qu'il a employé le mot patois. Apparemment sir John ignore que cette légende du patois des Canadiens-français constitue précisément le plus grand obstacle à la cause de nos éducateurs. L'habitant canadien-français ne parle pas un dialecte ou un patois. Il parle français. Il est vrai que son français est un français d'une vieille époque. C'est le français de l'époque classique. Il a pu se glisser des anglicismes dans la langue des Canadiens-français. La chose s'explique aisément.

Ces mots étrangers, l'habitant canadien-français les emploie parce qu'ils répondent à une nécessité. Mais si le vocabulaire des Canadiens-français n'a pas toute la richesse désirable, il n'en reste pas moins vrai que la langue qu'il parle est, par son génie, la langue française classique, plus véritablement française que la langue qu'on parle dans certains milieux de France. Je pourrais citer les

témoignages d'une douzaine d'Anglais à ce sujet. Personne ne voudrait croire qu'à Paris tout le monde parle comme M. Gilson, et M. Montpetit, que nous venons d'entendre, a appris sa langue au Canada.

C'est, par ces paroles, soulignées de fréquents applaudissements, que M. le sénateur Belcourt a commenté la conférence que sir John Adams donnait à l'ouverture du congrès sur l'éducation, à l'hôtel Mont-Royal, ce matin.

— Je crois vraiment qu'on vous a tendu un piège, a dit M. Montpetit en se tournant vers sir John Adams après que M. le sénateur Belcourt eut achevé sa riposte.

Sir John Adams, le premier conférencier au programme, avait exprimé l'opinion qu'on pouvait dire du patois des Canadiens français qu'il est au français ce que la patois des Ecosseais est à l'anglais. D'ailleurs sir John Adams s'était récusé comme juge dans ce cas particulier. Je crois un simple spectateur, avait-il dit, et je m'adresse à des gens au courant. Sir John avait aussi fait observer qu'on lui avait imposé de parler sur le sujet qu'il allait traiter. Je crois qu'on m'a tendu un piège, ajoutait-il. Mais je vais essayer de n'y pas donner.

J'espère que les applaudissements de mes compatriotes vous prouveront qu'ils comprennent le français que M. Gilson, de Paris, va nous faire entendre dans un instant, protesta M. Montpetit, comme sir John reprenait son siège pour faire place à M. Gilson.

BUREAUX ET MAGASINS A LOUER

S'adresser au restaurant
FERRINO
36, NOTRE-DAME EST
242-100-FEN

Agent victime du voleur de radios

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 6. — L'agent Arthur Kenny, un des quatre policiers blessés par le voleur de radios recherché par la police depuis deux mois dans le quartier Queens, est mort aujourd'hui. C'est la première victime attribuée au bandit qui a déjà volé 150 appareils de radio en différentes maisons depuis le commencement de ses déprédations.

Contre Lumbago

Il n'est rien de tel que le BAUME BENGUE pour libérer des tortures du lumbago. Appliqué avec friction sur le dos, il dégage la congestion aux extrémités si sensibles des nerfs et procure un soulagement rapide. C'est le composé d'une efficacité unique contre tout malaise ou douleur.

1777

BAUME BENGUE (ANALOGIQUE)

Le Baume Original \$7.00

Pour échantillon gratuit

Envoyer 15c. pour le paquetage et de poste à The Leeming Miles Co. Ltd., Montréal.

2-1

POUR SE BIEN PORTER

Après notre long et rigoureux hiver, le corps épuisé a besoin d'un reconstituant, mais il importe, dans ce cas, de choisir un breuvage qui soit, en même temps, un tonique rapide et sûr.

Depuis des siècles, on a découvert que le houblon et le malt, préparés dans des conditions idéales, possèdent des propriétés nutritives et fortifiantes, telles qu'on les trouve dans le porter DOW CROWN STOUT, breuvage populaire approuvé par la profession médicale dans tout le Canada et ailleurs.

Ayez toujours une caisse de porter DOW CROWN STOUT chez vous. Téléphonnez à votre épicer de vous en envoyer une caisse aujourd'hui.

DOW

CROWN STOUT

(mûri à point)

FORCE



Après de longs mois d'hiver

LA FERMETÉ RENAIT SUR LE MARCHÉ LOCAL D'HIER

LA MAJORITÉ DES STOCKS GRIMPENT SOUS LA DIRECTION DU POWER QUI FERME AVEC UN GAIN DE PLUS DE HUIT POINTS A 227 1/2 — LE BRAZILIAN, LE SMELTERS ET LE BREWERIES SONT PLUS FERMES.

Un regain de vigueur et de pouvoir d'achat a caractérisé le marché local d'hier à la suite d'une période de congés à l'occasion de Pâques. Ce regain de mouvement de hausse s'est réparti sur l'ensemble des valeurs actives sous la direction du Power qui fut la grande vedette de la journée. On croit dans certains milieux que c'est le commencement d'une nouvelle course à la hausse si subitement interrompue au cours du mois dernier par l'une des plus grosses dégringolades dans l'histoire de la bourse.

Le Power fut le leader au point de vue de l'activité et de la vigueur. D'une ouverture à 219 1/2, il grimpa régulièrement jusqu'à 226 3/4 avant midi et continua à monter dans l'après-midi jusqu'à 227 1/2 pour fermer à ce prix. On se souvient que le dernier maximum de 227 avait été obtenu en février dernier. Le Shawinigan quoique peu actif gagna quand même deux points à 185.

Le Brazilian Tractor fut le second titre le plus actif et participa dans une bonne mesure au mouvement de hausse. Des la séance du matin, le cours s'améliora de 2 1/2 à 91 1/2 et à la fermeture de 2 1/2 à 91 1/2 et atteignit 92, un gain net de trois points pour la journée.

Le Smelters suivit l'exemple des titres ci-dessus et grimpa dès la matinée de 3 points à 209 1/2 et à la fin de la journée il toucha 210 3/4. Cette hausse du Smelters est loin de causer une surprise à la suite du magnifique rapport financier de ce titre récemment rendu public.

La publication d'un rapport annuel moins favorable que celui du Smelters n'a pas eu d'effet déprimant sur le National Breweries qui a fermé à la hausse de près de deux points à 61 1/2. Il est reconnu que cette compagnie opère actuellement dans des conditions très normales et que les perspectives de profits n'ont jamais été plus encourageantes.

Les seules réactions de quelque importance dans l'après-midi furent celles de Dominion Glass qui a perdu 3 1/4 à 96 et celle de l'Ottawa Power qui a reculé de 2 points à 98.

Le Winnipeg Electric a fléchi de 1/2 à 50 et le Canada Cement qui avait monté le matin de 1 1/4 à 104 a réagi à la fin de la journée à 104 3/4. L'Asbestos continue à gagner du terrain et le stock nouveau était à la hausse à 18 1/2 tandis que le titre ancien de priorité reculait à 11 1/4.

Le Brompton a fermé à 34 après avoir touché 34 1/2. L'Albion a touché 76 3/4 au cours de la journée et a fermé finalement à 75. Howard Smith n'a pas changé à 43. Le Steamships de priorité fut plus ferme à 60 1/2.

REELECTION DE M. A. SMITH COMME PRESIDENT DE L'ABITIBI POWER CO.

LE SURPLUS DE L'ANNEE S'EST ELEVE AU MONTANT APPRECIABLE DE \$6,984,105.98.

L'assemblée annuelle des actionnaires de l'Abitibi Power & Paper Company Ltd., a eu lieu hier matin, dans l'immeuble Canada Cement, sous la présidence de M. Alexander Smith.

Les directeurs suivants ont été élus à l'unanimité: Alexander Smith, W. A. Black, L. R. Wilson, A. J. Brown, George S. Chalmers, W. K. George, George H. Kilmer, Victor E. Mitchell, E. L. Pearce, Sir Thomas Tait.

Le président Alexander Smith a soumis le rapport annuel pour l'année finissant le 31 décembre 1925. Les opérations de l'année, a dit le président, ont donné des gains nets pour la somme de \$6,984,105.98, ce qui n'est pas un gain net de l'année, mais le surplus total de l'année, après avoir déduit de la somme de \$1,000,000 de dividendes sur le stock ordinaire. Le surplus total de l'année s'est élevé à \$1,799,916.50 et le surplus total de l'année à 31 décembre 1925, après la réserve courante, tel que démontré dans le rapport, s'est élevé à \$1,799,916.50.

Le directeur financier, M. A. J. Brown, a soumis le rapport annuel pour l'année finissant le 31 décembre 1925. Les opérations de l'année, a dit le directeur, ont donné des gains nets pour la somme de \$6,984,105.98, ce qui n'est pas un gain net de l'année, mais le surplus total de l'année, après avoir déduit de la somme de \$1,000,000 de dividendes sur le stock ordinaire. Le surplus total de l'année s'est élevé à \$1,799,916.50 et le surplus total de l'année à 31 décembre 1925, après la réserve courante, tel que démontré dans le rapport, s'est élevé à \$1,799,916.50.

GRANDE AMELIORATION DU MARCHÉ AMERICAIN

LES NOUVELLES COMMERCIALES, D'UN FAÇON GÉNÉRALE, SONT TRÈS ENCOURAGEANTES. LA SITUATION ANIMÉE CRÉE PAR LA LISSSE SE CORRIGE GRADUELLEMENT.

New-York, 6. — Le marché s'est amélioré aujourd'hui. Cette reprise est basée en partie sur des nouvelles commerciales très favorables et la situation anormale actuellement existante sur le marché, résultat de la grande liquidation des semaines dernières.

Les prix de fermeté laissent voir une longue flèche de gains nets variant de fractions à 10 points. Le volume des transactions ne fut pas considérable et n'a atteint que 1-246,000 parts.

Les parts d'accèssoires ont fait preuve d'une vigueur de groupe particulière à la suite de rumeurs semi-officielles de fortes commandes de la part de certaines compagnies de chemins de fer. Pullman a monté de 5 points à 157 1/2 et l'American Locomotive, Baldwin, General Railway Signal, New York Air Brake et Westinghouse Air Brake ont fermé de 2 à 3 points de hausse respectivement.

Columbia Gas & Electric, qui est susceptible d'une augmentation prochaine de son dividende, a fermé à la hausse à 75 1/8 après s'être vendu un point en-dessous de ce prix. Manila Electric Corporation a grimpé de près de 6 points à 34; Philadelphia Company et Standard Gas & Electric ont perdu environ 1 point respectivement sur des prises de bénéfices.

Des rapports très optimistes pour le marché des moteurs arrivent de sources diverses. Mack Trucks, qui a établi un record d'affaires durant le mois de mars, fut enchevêtré de plus de 3 points de hausse à 113 1/2 mais baissa plus tard à 112 3/8. Hudson, General Motors et Packard ont monté de 1 point et 2. Les couvertures ont joué un rôle important dans le mouvement de hausse.

L'approche de la saison du printemps a certes contribué à donner de la popularité aux valeurs des compagnies d'engrais chimiques. Le gain d'un point considérable en Angleterre favorable aux Commercial Solvents Issues, a donné à ces valeurs une nouvelle vigueur qui ont monté de plus de 3 points. Allied Chemical, New Virginia Chemical, American Agricultural Chemical ont gagné entre 1 et 3 1/2 points.

Les huiles furent lents à se remettre du désappointement causé par l'abandon du projet de merger entre la Texas Company et la California Petroleum. Les aciers furent plus fermes. Le U. S. Steel ordinaire a touché un nouveau sommet à 123 5/8 tandis que Gulf States, Sloss Sheffield et Republic ont monté respectivement de 2 points.

Des gains substantiels ont aussi été enregistrés par Air Reduction, American Smelting, Federal Mining & Smelting de priorité, American Ice, Associated Dry Goods, J. I. Case, Coca Cola, General Electric, Loew-Wisconsin, May Department Stores, United Fruit, Woolworth, qui ont tous monté de 2 à 6 points.

Les ferroviaires furent tranquilles mais l'allure s'est maintenue ferme. Atlantic Coast Line, Atchafalpa Central et Lackawanna ont fait quelques légers gains.

Le taux de l'argent à demande s'est renouvelé à 4 1/2 p.c. et a baissé à 4 p.c. à la fin de la journée. Les fonds à terme sont soutenus à 4 1/2 p.c. et les effets commerciaux à 4 1/4 et 4 1/2.

PLUS FORTE PRODUCTION DE NOS MINES EN 1925

L'AMIANTE FIGURE ENCORE EN TÊTE DE LA PRODUCTION MINÉRIE DE LA PROVINCE.

D'après un rapport préliminaire que vient de publier le département des mines, la production minière dans la province en 1925 s'est élevée à \$22,597,792, représentant une augmentation de \$3,544,896 ou de 18.7 pour 100.

L'amiante figure encore en tête de la production minière de la province. Il en a été extrait en 1925, 274,525 tonnes, représentant une augmentation de \$8,582,507. C'est une augmentation sur l'année 1924 alors que la production avait été de 208,762 tonnes représentant une valeur de \$6,561,659.

La production de l'or dans la province n'a pas été ce que beaucoup croyaient. Cependant elle accuse une augmentation sensible sur l'année précédente. Elle a été en 1925 de 1834 onces d'une valeur de \$37,909, ce qui est une augmentation de \$18,372 en 1924.

La valeur du graphite a considérablement augmenté. De \$3,264 qu'elle était en 1924, elle se chiffre à \$40,792 pour 1925.

La valeur des matériaux de construction est de \$11,875,061, ou de 51 pour 100 de plus que l'année précédente. On s'attend à ce que l'industrie minière subisse un changement considérable à la suite du développement minier de l'ouest de la province et des découvertes faites dans la région de l'Abitibi et du Temiscamingue. L'activité considérable de ce district a nécessité la construction d'un smelter et d'un chemin de fer, qui seront en opération dans quelques mois.

Les Grains

A WINNIPEG

Winnipeg, 6. — Le marché local du blé a manqué totalement de direction et les transactions furent d'un caractère purement local. Les prix ont baissé depuis la veille et ont fermé entre le non changement et 1-8 c de baisse.

Il y avait de grandes quantités de blé à vendre sur le marché et on rapporte que les pools disposaient de leurs stocks. Dès le début, il y eut une assez forte demande d'achat, attribuable au fait des exportateurs. Les nouvelles étrangères se maintiennent favorables et la demande se développe considérablement.

Les prix des gros grains sont fermes et fractionnement à la hausse. La demande n'est pas très tranquille. Les grains au comptant n'eurent pratiquement pas de demande.

Winnipeg, Man., 6. — On cote:

Blé	Cuv.	Ouv.
Mai... 149 5-8 à 150	149 1-4	
Juillet... 147 à 147 1-8	148 1-4	
Octobre... 130 31-8	130 1-4	
Avoine		
Mai... 49 1-2	49 3-8	
Juillet... 49 7-8	49 7-8	
Octobre... 46 1-2	46 1-4	
Orges		
Mai... 63	63 1-2b	
Juillet... 63 5-8	64 1-4	
Octobre... 60 1-4	60 1-4b	
Lin		
Mai... 196	195 3-8b	
Juillet... 198	198 1-4b	
Octobre... 198 1-2	198 3-8b	
Seigle		
Mai... 88 1-2	87 1-2	
Juillet... 89 3-8	89 1-2a	
Octobre...	87	
Maïs		
1-2; No 2 nord, 145 1-2; No 3, nord, 140 1-2; No 4, 133 1-2; No 5, 125 1-4; No 6, 111 1-4; No 7, 97 1-4; No 8, 83 1-4; No 9, 71 1-4; No 10, 59 1-4; No 11, 47 1-4; No 12, 35 1-4; No 13, 23 1-4; No 14, 11 1-4; No 15, 1-4; No 16, 1-4; No 17, 1-4; No 18, 1-4; No 19, 1-4; No 20, 1-4; No 21, 1-4; No 22, 1-4; No 23, 1-4; No 24, 1-4; No 25, 1-4; No 26, 1-4; No 27, 1-4; No 28, 1-4; No 29, 1-4; No 30, 1-4; No 31, 1-4; No 32, 1-4; No 33, 1-4; No 34, 1-4; No 35, 1-4; No 36, 1-4; No 37, 1-4; No 38, 1-4; No 39, 1-4; No 40, 1-4; No 41, 1-4; No 42, 1-4; No 43, 1-4; No 44, 1-4; No 45, 1-4; No 46, 1-4; No 47, 1-4; No 48, 1-4; No 49, 1-4; No 50, 1-4; No 51, 1-4; No 52, 1-4; No 53, 1-4; No 54, 1-4; No 55, 1-4; No 56, 1-4; No 57, 1-4; No 58, 1-4; No 59, 1-4; No 60, 1-4; No 61, 1-4; No 62, 1-4; No 63, 1-4; No 64, 1-4; No 65, 1-4; No 66, 1-4; No 67, 1-4; No 68, 1-4; No 69, 1-4; No 70, 1-4; No 71, 1-4; No 72, 1-4; No 73, 1-4; No 74, 1-4; No 75, 1-4; No 76, 1-4; No 77, 1-4; No 78, 1-4; No 79, 1-4; No 80, 1-4; No 81, 1-4; No 82, 1-4; No 83, 1-4; No 84, 1-4; No 85, 1-4; No 86, 1-4; No 87, 1-4; No 88, 1-4; No 89, 1-4; No 90, 1-4; No 91, 1-4; No 92, 1-4; No 93, 1-4; No 94, 1-4; No 95, 1-4; No 96, 1-4; No 97, 1-4; No 98, 1-4; No 99, 1-4; No 100, 1-4; No 101, 1-4; No 102, 1-4; No 103, 1-4; No 104, 1-4; No 105, 1-4; No 106, 1-4; No 107, 1-4; No 108, 1-4; No 109, 1-4; No 110, 1-4; No 111, 1-4; No 112, 1-4; No 113, 1-4; No 114, 1-4; No 115, 1-4; No 116, 1-4; No 117, 1-4; No 118, 1-4; No 119, 1-4; No 120, 1-4; No 121, 1-4; No 122, 1-4; No 123, 1-4; No 124, 1-4; No 125, 1-4; No 126, 1-4; No 127, 1-4; No 128, 1-4; No 129, 1-4; No 130, 1-4; No 131, 1-4; No 132, 1-4; No 133, 1-4; No 134, 1-4; No 135, 1-4; No 136, 1-4; No 137, 1-4; No 138, 1-4; No 139, 1-4; No 140, 1-4; No 141, 1-4; No 142, 1-4; No 143, 1-4; No 144, 1-4; No 145, 1-4; No 146, 1-4; No 147, 1-4; No 148, 1-4; No 149, 1-4; No 150, 1-4; No 151, 1-4; No 152, 1-4; No 153, 1-4; No 154, 1-4; No 155, 1-4; No 156, 1-4; No 157, 1-4; No 158, 1-4; No 159, 1-4; No 160, 1-4; No 161, 1-4; No 162, 1-4; No 163, 1-4; No 164, 1-4; No 165, 1-4; No 166, 1-4; No 167, 1-4; No 168, 1-4; No 169, 1-4; No 170, 1-4; No 171, 1-4; No 172, 1-4; No 173, 1-4; No 174, 1-4; No 175, 1-4; No 176, 1-4; No 177, 1-4; No 178, 1-4; No 179, 1-4; No 180, 1-4; No 181, 1-4; No 182, 1-4; No 183, 1-4; No 184, 1-4; No 185, 1-4; No 186, 1-4; No 187, 1-4; No 188, 1-4; No 189, 1-4; No 190, 1-4; No 191, 1-4; No 192, 1-4; No 193, 1-4; No 194, 1-4; No 195, 1-4; No 196, 1-4; No 197, 1-4; No 198, 1-4; No 199, 1-4; No 200, 1-4; No 201, 1-4; No 202, 1-4; No 203, 1-4; No 204, 1-4; No 205, 1-4; No 206, 1-4; No 207, 1-4; No 208, 1-4; No 209, 1-4; No 210, 1-4; No 211, 1-4; No 212, 1-4; No 213, 1-4; No 214, 1-4; No 215, 1-4; No 216, 1-4; No 217, 1-4; No 218, 1-4; No 219, 1-4; No 220, 1-4; No 221, 1-4; No 222, 1-4; No 223, 1-4; No 224, 1-4; No 225, 1-4; No 226, 1-4; No 227, 1-4; No 228, 1-4; No 229, 1-4; No 230, 1-4; No 231, 1-4; No 232, 1-4; No 233, 1-4; No 234, 1-4; No 235, 1-4; No 236, 1-4; No 237, 1-4; No 238, 1-4; No 239, 1-4; No 240, 1-4; No 241, 1-4; No 242, 1-4; No 243, 1-4; No 244, 1-4; No 245, 1-4; No 246, 1-4; No 247, 1-4; No 248, 1-4; No 249, 1-4; No 250, 1-4; No 251, 1-4; No 252, 1-4; No 253, 1-4; No 254, 1-4; No 255, 1-4; No 256, 1-4; No 257, 1-4; No 258, 1-4; No 259, 1-4; No 260, 1-4; No 261, 1-4; No 262, 1-4; No 263, 1-4; No 264, 1-4; No 265, 1-4; No 266, 1-4; No 267, 1-4; No 268, 1-4; No 269, 1-4; No 270, 1-4; No 271, 1-4; No 272, 1-4; No 273, 1-4; No 274, 1-4; No 275, 1-4; No 276, 1-4; No 277, 1-4; No 278, 1-4; No 279, 1-4; No 280, 1-4; No 281, 1-4; No 282, 1-4; No 283, 1-4; No 284, 1-4; No 285, 1-4; No 286, 1-4; No 287, 1-4; No 288, 1-4; No 289, 1-4; No 290, 1-4; No 291, 1-4; No 292, 1-4; No 293, 1-4; No 294, 1-4; No 295, 1-4; No 296, 1-4; No 297, 1-4; No 298, 1-4; No 299, 1-4; No 300, 1-4; No 301, 1-4; No 302, 1-4; No 303, 1-4; No 304, 1-4; No 305, 1-4; No 306, 1-4; No 307, 1-4; No 308, 1-4; No 309, 1-4; No 310, 1-4; No 311, 1-4; No 312, 1-4; No 313, 1-4; No 314, 1-4; No 315, 1-4; No 316, 1-4; No 317, 1-4; No 318, 1-4; No 319, 1-4; No 320, 1-4; No 321, 1-4; No 322, 1-4; No 323, 1-4; No 324, 1-4; No 325, 1-4; No 326, 1-4; No 327, 1-4; No 328, 1-4; No 329, 1-4; No 330, 1-4; No 331, 1-4; No 332, 1-4; No 333, 1-4; No 334, 1-4; No 335, 1-4; No 336, 1-4; No 337, 1-4; No 338, 1-4; No 339, 1-4; No 340, 1-4; No 341, 1-4; No 342, 1-4; No 343, 1-4; No 344, 1-4; No 345, 1-4; No 346, 1-4; No 347, 1-4; No 348, 1-4; No 349, 1-4; No 350, 1-4; No 351, 1-4; No 352, 1-4; No 353, 1-4; No 354, 1-4; No 355, 1-4; No 356, 1-4; No 357, 1-4; No 358, 1-4; No 359, 1-4; No 360, 1-4; No 361, 1-4; No 362, 1-4; No 363, 1-4; No 364, 1-4; No 365, 1-4; No 366, 1-4; No 367, 1-4; No 368, 1-4; No 369, 1-4; No 370, 1-4; No 371, 1-4; No 372, 1-4; No 373, 1-4; No 374, 1-4; No 375, 1-4; No 376, 1-4; No 377, 1-4; No 378, 1-4; No 379, 1-4; No 380, 1-4; No 381, 1-4; No 382, 1-4; No 383, 1-4; No 384, 1-4; No 385, 1-4; No 386, 1-4; No 387, 1-4; No 388, 1-4; No 389, 1-4; No 390, 1-4; No 391, 1-4; No 392, 1-4; No 393, 1-4; No 394, 1-4; No 395, 1-4; No 396, 1-4; No 397, 1-4; No 398, 1-4; No 399, 1-4; No 400, 1-4; No 401, 1-4; No 402, 1-4; No 403, 1-4; No 404, 1-4; No 405, 1-4; No 406, 1-4; No 407, 1-4; No 408, 1-4; No 409, 1-4; No 410, 1-4; No 411, 1-4; No 412, 1-4; No 413, 1-4; No 414, 1-4; No 415, 1-4; No 416, 1-4; No 417, 1-4; No 418, 1-4; No 419, 1-4; No 420, 1-4; No 421, 1-4; No 422, 1-4; No 423, 1-4; No 424, 1-4; No 425, 1-4; No 426, 1-4; No 427, 1-4; No 428, 1-4; No 429, 1-4; No 430, 1-4; No 431, 1-4; No 432, 1-4; No 433, 1-4; No 434, 1-4; No 435, 1-4; No 436, 1-4; No 437, 1-4; No 438, 1-4; No 439, 1-4; No 440, 1-4; No 441, 1-4; No 442, 1-4; No 443, 1-4; No 444, 1-4; No 445, 1-4; No 446, 1-4; No 447, 1-4; No 448, 1-4; No 449, 1-4; No 450, 1-4; No 451, 1-4; No 452, 1-4; No 453, 1-4; No 454, 1-4; No 455, 1-4; No 456, 1-4; No 457, 1-4; No 458, 1-4; No 459, 1-4; No 460, 1-4; No 461, 1-4; No 462, 1-4; No 463, 1-4; No 464, 1-4; No 465, 1-4; No 466, 1-4; No 467, 1-4; No 468, 1-4; No 469, 1-4; No 470, 1-4; No 471, 1-4; No 472, 1-4; No 473, 1-4; No 474, 1-4; No 475, 1-4; No 476, 1-4; No 477, 1-4; No 478, 1-4; No 479, 1-4; No 480, 1-4; No 481, 1-4; No 482, 1-4; No 483, 1-4; No 484, 1-4; No 485, 1-4; No 486, 1-4; No 487, 1-4; No 488, 1-4; No 489, 1-4; No 490, 1-4; No 491, 1-4; No 492, 1-4; No 493, 1-4; No 494, 1-4; No 495, 1-4; No 496, 1-4; No 497, 1-4; No 498, 1-4; No 499, 1-4; No 500, 1-4; No 501, 1-4; No 502, 1-4; No 503, 1-4; No 504, 1-4; No 505, 1-4; No 506, 1-4; No 507, 1-4; No 508, 1-4; No 509, 1-4; No 510, 1-4; No 511, 1-4; No 512, 1-4; No 513, 1-4; No 514, 1-4; No 515, 1-4; No 516, 1-4; No 517, 1-4; No 518, 1-4; No 519, 1-4; No 520, 1-4; No 521, 1-4; No 522, 1-4; No 523, 1-4; No 524, 1-4; No 525, 1-4; No 526, 1-4; No 527, 1-4; No 528, 1-4; No 529, 1-4; No 530, 1-4; No 531, 1-4; No 532, 1-4; No 533, 1-4; No 534, 1-4; No 535, 1-4; No 536, 1-4; No 537, 1-4; No 538, 1-4; No 539, 1-4; No 540, 1-4; No 541, 1-4; No 542, 1-4; No 543, 1-4; No 544, 1-4; No 545, 1-4; No 546, 1-4; No 547, 1-4; No 548, 1-4; No 549, 1-4; No 550, 1-4; No 551, 1-4; No 552, 1-4; No 553, 1-4; No 554, 1-4; No 555, 1-4; No 556, 1-4; No 557, 1-4; No 558, 1-4; No 559, 1-4; No 560, 1-4; No 561, 1-4; No 562, 1-4; No 563, 1-4; No 564, 1-4; No 565, 1-4; No 566, 1-4; No 567, 1-4; No 568, 1-4; No 569, 1-4; No 570, 1-4; No 571, 1-4; No 572, 1-4; No 573, 1-4; No 574, 1-4; No 575, 1-4; No 576, 1-4; No 577, 1-4; No 578, 1-4; No 579, 1-4; No 580, 1-4; No 581, 1-4; No 582, 1-4; No 583, 1-4; No 584, 1-4; No 585, 1-4; No 586, 1-4; No 587, 1-4; No 588, 1-4; No 589, 1-4; No 590, 1-4; No 591, 1-4; No 592, 1-4; No 593, 1-4; No 594, 1-4; No 595, 1-4; No 596, 1-4; No 597, 1-4; No 598, 1-4; No 599, 1-4; No 600, 1-4; No 601, 1-4; No 602, 1-4; No 603, 1-4; No 604, 1-4; No 605, 1-4; No 606, 1-4; No 607, 1-4; No 608, 1-4; No 609, 1-4; No 610, 1-4; No 611, 1-4; No 612, 1-4; No 613, 1-4; No 614, 1-4; No 615, 1-4; No 616, 1-4; No 617, 1-4; No 618, 1-4; No 619, 1-4; No 620, 1-4; No 621, 1-4; No 622, 1-4; No 623, 1-4; No 624, 1-4; No 625, 1-4; No 626, 1-4; No 627, 1-4; No 628, 1-4; No 629, 1-4; No 630, 1-4; No 631, 1-4; No 632, 1-4; No 633, 1-4; No 634, 1-4; No 635, 1-4; No 636, 1-4; No 637, 1-4; No 638, 1-4; No 639, 1-4; No 640, 1-4; No 641, 1-4; No 642, 1-4; No 643, 1-4; No 644, 1-4; No 645, 1-4; No 646, 1-4; No 647, 1-4; No 648, 1-4; No 649, 1-4; No 650, 1-4; No 651, 1-4; No 652, 1-4; No 653, 1-4; No 654, 1-4; No 655, 1-4; No 656, 1-4; No 657, 1-4; No 658, 1-4; No 659, 1-4; No 660, 1-4; No 661, 1-4; No 662, 1-4; No 663, 1-4; No 664, 1-4; No 665, 1-4; No 666, 1-4; No 667, 1-4; No 668, 1-4; No 669, 1-4; No 670, 1-4; No 671, 1-4; No 672, 1-4; No 673, 1-4; No 674, 1-4; No 675, 1-4; No 676, 1-4; No 677, 1-4; No 678, 1-4; No 679, 1-4; No 680, 1-4; No 681, 1-4; No 682, 1-4; No 683, 1-4; No 684, 1-4; No 685, 1-4; No 686, 1-4; No 687, 1-4; No 688, 1-4; No 689, 1-4; No 690, 1-4; No 691, 1-4; No 692, 1-4; No 693, 1-4; No 694, 1-4; No 695, 1-4; No 696, 1-4; No 697, 1-4; No 698, 1-4; No 699, 1-4; No 700, 1-4; No 701, 1-4; No 702, 1-4; No 703, 1-4; No 704, 1-4; No 705, 1-4; No 706, 1-4; No 707, 1-4; No 708, 1-4; No 709, 1-4; No 710, 1-4; No 711, 1-4; No 712, 1-4; No 713, 1-4; No 714, 1-4; No 715, 1-4; No 716, 1-4; No 717, 1-4; No 718, 1-4; No 719, 1-4; No 720, 1-4; No 721, 1-4; No 722, 1-4; No 723, 1-4; No 724, 1-4; No 725, 1-4; No 726, 1-4; No 727, 1-4; No 728, 1-4; No 729, 1-4; No 730, 1-4; No 731, 1-4; No 732, 1-4; No 733, 1-4; No 734, 1-4; No 735, 1-4; No 736, 1-4; No 737, 1-4; No 738, 1-4; No 73		

LA CAMPAGNE MUNICIPALE

LES ATTAQUES COMMENCENT A PLEUVRE DANS LA CAMPAGNE POUR LA MAIRIE

Parlant dans des assemblées, à Ste-Cunégonde et à la Côte-Saint-Paul, M. J.-B. Baillargeon attaque fortement l'ex-maire Martin. — Celui-ci adresse la parole dans une assemblée tenue à la salle municipale de Saint-Henri. — Monsieur l'échevin J.-V. Desaulniers parle à Sainte-Cunégonde et à Villaray. — L'échevinage. — Gaz asphyxiants.

M. J.-V. DESAULNIERS

Monsieur l'échevin J. V. Desaulniers, candidat à la mairie de Montréal, a parlé à deux endroits, hier soir. Sa première assemblée a été à la salle Saint-Joseph, dans Sainte-Cunégonde, et la seconde à la salle de l'école de Villaray. A chacune de ces assemblées, M. Desaulniers a été reçu avec enthousiasme et par des auditoires considérables, particulièrement à Villaray où il a été ovationné.

M. J.-V. DESAULNIERS

Le candidat à la mairie se dit heureux de pouvoir rencontrer les électeurs du quartier Villaray. Il relève une allusion faite par le Dr Jarry dans ses remarques de présentation. Le Dr Jarry a bien voulu dire qu'il avait été bien accueilli lorsqu'il s'était présenté devant les membres du bureau central des écoles. C'est non seulement par devoir que j'ai bien accueilli les membres des différentes commissions scolaires, mais c'est aussi avec plaisir. Ce n'est pas pour moi plus, car mes fins, continue M. Desaulniers, ont terminés leur instruction et sont en mesure de gagner honorablement leur vie. Je crois que tout père de famille a droit d'avoir pour ses enfants le même amour que j'ai eu pour les miens et de fournir à ses enfants l'instruction qui leur permettra de faire leur chemin dans la vie.

On a dit que la commission scolaire avait taxé le public afin de trouver les revenus suffisants pour construire les écoles. Mais pour instruire les enfants il faut nécessairement payer. Il faut des écoles convenables pour y instruire nos enfants, des écoles bien entretenues et hygiéniques. Je regrette sans doute qu'il y ait des taxes à Montréal, mais plus que les autres l'on supporte le coût, car je suis l'un des plus gros propriétaires à Montréal. Je ne puis éviter les taxes et je les paie avec résignation. Ce n'est pas la commission scolaire qui fait les lois; ce n'est pas elle qui décide les taxes. Mais malgré les montants que j'ai à payer, je les paie avec plaisir car je sais que cet argent sert à l'instruction des enfants, des enfants de l'ouvrier comme ceux du père à l'aise. M. Desaulniers fait ensuite reprocher à l'hon. Médéric Martin de s'être opposé à l'emprunt de \$15,000, 000 accordé à la Commission scolaire au cours de la dernière session de la législature.

Touchant les questions municipales, M. Desaulniers déclare que voilà deux ans que nous administrons Montréal sans le concours de M. Martin et tout à bien été. Nos finances sont actuellement en excellente condition. Nous avons changé les déficits en surplus. Ce sont les finances de tous les contribuables qui sont ainsi bien administrées. Nous avons eu une administration exempte de scandales. Les administrateurs de la cité n'ont pas eu non plus de peine dans l'exécution des contrats et ils ont exigé chaque fois le paiement des salaires raisonnables aux ouvriers. L'administration de la ville a également multiplié les gouttes de lait et a augmenté graduellement ses cotisations à ces institutions qui font tant de bien parmi nous.

En parlant de ce qu'il a fait depuis qu'il est dans la vie publique, M. Desaulniers déclare tout d'abord qu'il a toujours favorisé la création de terrains de jeux pour nos jeunes enfants. Ils peuvent aller, durant les vacances, prendre leurs ébats sous la direction vigilante d'un gardien chargé de veiller à ce que rien d'anormal ne se produise. L'un de mes adversaires déclare que je suis en faveur de ces terrains de jeux afin de pouvoir vendre des terrains à la commission scolaire, mais je puis vous assurer que jamais ma compagnie n'en a vendu un à la Commission.

Une voix dans l'assistance déclare que l'hon. M. Martin a voulu en vendre et même le nouveau de demander et de réclamer. Tout citoyen britannique a le droit de supplier et de solliciter. Quand le premier magistrat d'une ville d'un million de sujets réclame, c'est un million de personnes qui réclament. Cela il ne faut pas l'oublier. M. Desaulniers parle ensuite de la question des pavages et déclare que jamais cette question ne sera réglée avant que les propriétaires ne soient consultés. On sait qu'au cours de la dernière session, la législature a accordé à la ville le droit de tenir un référendum sur cette question; ce sont donc les propriétaires qui régleront cette question en choisissant entre les différents projets qui leur seront soumis. Il y a également une autre question qui intéresse fort les contribuables, particulièrement ceux du nord: c'est l'expropriation de la Montreal Water and Power. Les autorités municipales devront voir à son règlement. On a fait dans le passé des sacrifices pour les contribuables de la nouvelle en réduisant la taxe; nous devons également en faire pour les électeurs de la partie nord en expropriant la Montreal Water and Power. Les citoyens du nord ne doivent pas payer plus cher leur eau que les contribuables du centre de la ville. Une autre question intéresse beaucoup aussi les contribuables de la partie nord, au-delà de la voie du Pacifique-Can.

(A suivre à la page 7)

M. J.-B. BAILLARGEON

Un démenti formel, accompagné d'une déclaration assemblée signée par M. Alexandre Dostie, a été donnée hier soir à l'honorable Médéric Martin, par M. J.-B. Baillargeon et ses orateurs, à deux grandes assemblées, une à Sainte-Cunégonde et à Côte-Saint-Paul, sous la présidence respectivement de MM. Jules Bourbonnais et Odilon Perreault. M. Martin avait accusé M. Baillargeon, à l'école Barril, d'avoir employé M. Dostie et de lui avoir retenu du salaire. M. Dostie, qui était présent aux deux assemblées, nia la chose lui-même, accompagnant sa déclaration d'une violente attaque contre M. Martin.

C'était la première fois depuis le commencement de la campagne que M. Martin était l'objet d'une aussi violente attaque de la part d'un de ses adversaires. Il fut représenté comme un démagogue, un tyran des ouvriers; on l'accusa d'avoir salement attaqué ses adversaires et surtout M. Baillargeon, bien que M. Martin eût été le premier à réclamer, le jour de la nomination, une lutte loyale, et M. Baillargeon lui donna l'avertissement qu'il continuait ce genre d'attaque, qu'il se verrait forcé de dévoiler des choses qui lui seraient désagréables. Il demanda à M. Martin de s'en tenir aux questions municipales.

Les orateurs furent MM. L.-F. Gauvreau, Alexandre Dostie, J.-B. Baillargeon, Arthur Geoffroy, c.r., A. Thibodeau, J. Marsolais et H.-J.-A. Lavoie. L'attaque fut commencée par M. Gauvreau. Après avoir traité de plusieurs questions municipales inscrites au programme de M. Baillargeon, il parla des pouvoirs du maire et de l'attitude de M. Martin. «Si je suis élu», déclare M. Martin, je veux des commissions, je veux nommer les employés municipaux, je veux tout mener, je veux faire ce que je veux. «Ni M. Martin, ni les autres candidats, remarque M. Gauvreau, n'ont le droit de parler ainsi. C'est vous-mêmes, électeurs, qui avez choisi votre système d'administration. Il faudra revenir devant vous pour le changer, si c'est nécessaire.

À l'égard des candidats à la mairie, il déclara: «Vous devez considérer les mérites et les droits de chacun. Songez au passé privé de l'un, et au passé public des deux autres. Songez aux droits de M. Baillargeon qui est arrivé le premier dans la lutte, M. Desaulniers reste dans la lutte, faisant inconsciemment le jeu de M. Martin. Qu'a-t-il fait pour mériter le poste de maire? C'est un honnête homme, un gentilhomme. Mais, quand il dit qu'il se penche sur les ouvriers, c'est pour les écraser et emprunter des millions. La candidature de M. Desaulniers ne peut être sérieuse. Il accusa ensuite M. Martin de fausser les faits sur plusieurs questions, et il cita alors l'affidavit signé par M. Alexandre Dostie. Voici ce que déclare M. Dostie dans cet affidavit: «Je déclare que je ne me nomme Alexandre Dostie, que je suis débauché, que j'ai déjà été à l'emploi de la maison J.-B. Baillargeon Express Limitée et que j'ai toujours été payé pour mes services. Je déclare de plus que je n'étais pas à l'emploi de la maison J.-B. Baillargeon Express Limitée au moment mentionné par l'honorable Médéric Martin. Je déclare en plus que la maison J.-B. Baillargeon Express Limitée ou M. J.-B. Baillargeon personnellement ne m'ont jamais retenu aucune somme sur ce qui m'était dû. Le document est assermenté devant M. L.-N. Lefebvre, commissaire de la Cour Supérieure. M. Martin avait déclaré, le soir précédent: «Et si ce que je dis n'est pas exact, je suis prêt à résigner.» On lui demanda de le faire.

«Mais, dit M. Gauvreau, vous connaissez M. Martin; moi aussi. J'ai pu de toute évidence pour cet homme qui est servi des ouvriers comme marchand pour atteindre son but. C'est un homme qui ne recule devant rien. Il y a toutes sortes de folie; vous voyez des fous furieux, des fous tranquilles; vous voyez d'autres personnes qui ont la folie des grandeurs. M. Martin déclare que le maire de Montréal est un personnage plus important que le premier ministre de la province ou que le premier ministre du Canada. C'est la première fois que je vois une ville au-dessus d'un pays. Il accuse ensuite M. Martin d'avoir congrégé un locataire en se servant de son titre de maire dans une affaire personnelle. «Le peuple, dit-il, saura choisir entre le démocrate, M. Baillargeon et le démagogue, M. Martin, entre l'ami du peuple et celui qui a marché sur les ouvriers.

M. Alexandre Dostie dit ensuite quelques mots pour démentir l'ex-maire Martin. Il était à Hochelaga et dit qu'il fut très surpris d'entendre mentionner son nom par l'ex-maire Martin. Il corrobore son affidavit. Il affirme que M. Martin lui-même eût une vaine avec ses employés dans la fabrication des cigares. «Bien plus dit-il, M. Médéric Martin qui se prétend candidat ouvrier, est à me faire peur le petit emploi que j'ai actuellement. Je lui demande maintenant de démissionner, parce qu'il a parlé fausement. Il demandait, à la nomination, de faire une lutte loyale et honnête. Il est le premier à insulter ses adversaires.

M. Baillargeon rappelant ses débuts dans la campagne, il déclare que c'est justement à cause de l'entrée de M. Desaulniers dans la lutte que M. Martin est revenu. Sans M. Desaulniers, dit-il, M. Martin n'aurait peut-être resté à l'écart; M. Martin conservait sa position de député. M. Martin maintenait sur la division des votes. Il sera battu quand même, car je suis le véritable candidat ouvrier.

Il touche ensuite à plusieurs questions municipales. Il parle du marché Bonsecours qu'il faut améliorer; du projet d'expropriation qu'il se propose de pousser activement; de la réclamation pour la ville de Montréal pour à faire progresser rapidement comme

(A suivre à la page 7)

L'HON. MEDERIC MARTIN

Les contribuables de Saint-Henri s'étaient rendus hier soir dans la salle publique de l'ancien hôtel de ville de Saint-Henri, pour entendre l'honorable Médéric Martin, candidat à la mairie, qui a été le principal orateur et qui a déclenché une attaque à fond de train contre l'un de ses adversaires, M. J.-B. Baillargeon, l'accusant d'avoir établi l'un des plus grands trusts qui existe à Montréal en même temps que d'être un briseur de grève. L'assemblée, qui commença vers 8 heures 30 et s'est terminée très tard, l'honorable Médéric Martin, après qu'il eut parlé pendant au-delà d'une heure, malgré l'extinction de voix qui allait s'atténuer, à mesure qu'il parlait, selon qu'il l'avait annoncé dès le début de son discours.

L'assemblée était sous la présidence conjointe de MM. Elie Riendeau et Raoul Deschamps.

M. L.S. MORIN

Le premier orateur de la soirée a été M. Louis Morin qui, après avoir salué en M. Martin le futur maire de Montréal et l'avoir assuré du vote de tous les ouvriers de la cité, a fort amplement l'auditoire par la façon qu'il a ridiculisé les adversaires du candidat présent, alors qu'ils se disent candidats ouvriers, les amis de l'ouvrier. M. Baillargeon, dit-il, l'homme des 21 commissions; 15 sous de l'heure quand il paie et \$15.00 de l'heure quand il est chargé. «Dans tous les cas, il y a une chose claire pour moi», s'écrie M. Morin, puisqu'il y en a qui meuble les bureaux et l'autre les immeubles, on les enverra tous deux à leurs meubles.

M. DANIEL SAURIOU

M. Daniel Sauriou a prononcé un long discours, il s'est plaint des journaux épaiss de Montréal, «La Presse» et un loustic qui, dit-il, n'ont pas le droit de dire d'une façon dans une page et de dire de l'autre dans une autre. Et continuant ses attaques, il déclare que si l'honorable Médéric Martin n'occupe pas une chaire à l'Université de Montréal, c'est non pas parce qu'il n'est pas capable de traiter des questions municipales, mais bien parce qu'il s'appelle Médéric Martin. Et c'est une autre attaque contre M. Louis-Charles Farley qui accuse d'avoir tourné son cap de bord et à qui il en veut parce qu'il parle en faveur de M. J.-V. Desaulniers. L'orateur termine en disant ce qu'il fait M. Martin pour la classe ouvrière, pour les facteurs, pour les employés de chemins de fer. Les autres orateurs qui ont précédé l'honorable Médéric Martin sur la tribune ont été M. M. Mousseau, Drapeau et Elphège Crompt.

L'HON. M. MARTIN

Les premières paroles de M. Martin sont des paroles de félicitations à l'adresse de l'échevin J.-H. Beaud, élu par acclamation dans la division. Après les assemblées où j'ai eu l'honneur d'adresser la parole depuis samedi, dit l'orateur, j'ai aucun doute sur le résultat de cette campagne, la victoire m'appartient. Cependant, ce qu'il y a de toujours de dangereux, ce sont les moyens malhonnêtes que prennent certains gens pour gagner une élection. En 1924, le comité des «500» était là, ils ne m'ont pas battu, ils m'ont défait. Je préfère être battu honnêtement que d'être élu malhonnêtement.

Quelques jours après avoir accepté de me porter de nouveau candidat à la mairie, à l'académie Saint-Paul, M. Martin dit: «Je me suis retiré sous ma tente, n'ont pas parce que j'avais pas envie de me présenter, mais pour connaître le jeu de mes adversaires, de ce comité des 500, je voulais que le chat prenne la souris et j'ai réussi à dénicher ces gens qui siègent la nuit. Lors de la nomination M. Baillargeon déclarait qu'il était le candidat des ouvriers, il énumérait ceux qui avaient signé son bulletin de présentation et comme il avait mentionné le nom du président de la Chambre de Commerce, celui de deux membres du Board of Trade, quelqu'un de lui cria dans la salle: Arrêtez, tu vas nous faire croire que tu n'es pas un ouvrier. Moi, j'ai sur mon bulletin de présentation, le nom de M. N.-K. Lafamme c.r., celui de nombreux médecins, de marchands, d'industriels et d'ouvriers. Je ne représente pas qu'une seule classe, mais toutes les classes et c'est ce qu'il faut à l'ouvrier que Montréal avance à pas de géant.

Parlant de ce qu'il a fait par le passé, M. Martin ne craint pas de déclarer qu'il a fait tout son devoir et cela, au meilleur de sa connaissance et dans l'intérêt général de la Cité. Il rappelle dans quelles circonstances une délégation de trois facteurs s'était rendue chez lui à Laval-des-Rapides, en 1924, lors de la grève des postiers. «M. le Maire, me dirent-ils, nous sommes frappés à toutes les portes et nous sommes encore vis-à-vis de rien».

«Que voulez-vous que je fasse, je ne suis même pas échevin?» Les délégués firent si bien que je me laissai gagner, le soir même nous partions pour Ottawa, le samedi, j'avais une entrevue avec le grand honnorable Mackenzie King et je revins avec l'assurance que le mardi, la grève serait réglée en même temps que j'avais la promesse formelle du premier ministre que les trois semaines de salaires des facteurs seraient payées. Le tout s'est passé depuis, tel qu'on me l'avait promis. M. Martin rappelle encore ce qu'il a fait pour les 75,000 employés de chemins de fer en 1915 alors qu'il a forcé l'honorable M. White, ministre des finances du temps, à amender son budget de façon à ce que les employés de chemins de fer, soient mieux rémunérés. Et l'on dira que je n'ai pas fait mon devoir. Mon devoir je l'ai fait sur toutes les questions, je ne m'en glorifie pas cependant, car je n'ai fait que mon devoir. M. Martin déclare ensuite que si, depuis 25 ans, les journaux ont attaqué sa personnalité, c'est qu'il a fait l'instrument des trusts et à cause du fait que lui, travaillant dans les journaux, on dira qu'il avait 1,000 personnes ici et là, cependant que la foule tant au dehors qu'à l'intérieur est si dense que tout-à-l'heure, mon ami Raoul Grohé a dû perdre une «claque» pour pouvoir pénétrer dans la salle. (Quelqu'un cria: «La v!», Et l'on entendit la «claque», au grand plaisir de l'auditoire).

Après avoir rappelé qu'à l'élection de 1924, on avait passé 28,000 «télé-

(A suivre à la page 7)

LA DISTRIBUTION DE LA CARTE ELECTORALE EST COMMENCEE

Le secrétariat de la cité a commencé, hier soir, à envoyer aux 181,264 électeurs la carte électorale. — Les sous-officiers-rapporteurs sont choisis. — Pourcentage du vote aux dernières élections. — La liste du shérif et la taxe foncière.

Le greffier-adjoint de la cité, M. J.-E. Gauthier, a fait commencer hier soir la distribution de la carte électorale qui est envoyée à tous les électeurs pendant la semaine précédente les élections pour leur indiquer dans leurs quartiers respectifs, ainsi que l'endroit où voter. Cette carte est expédiée par la maille et elle est envoyée à chacun des 181,264 électeurs inscrits sur la liste.

Il s'agit de la carte ordinaire qui est envoyée à chaque électeur. Le fait de ne pas la recevoir pour un électeur ne signifie nullement qu'il n'est pas inscrit sur la liste. La carte peut tout simplement s'être perdue et, à la fin de la semaine, il ne l'aura pas reçue. Il pourra se renseigner au bureau que la cité a ouvert à cette fin dans chacun des quartiers.

En même temps que la carte électorale, le greffier-adjoint a fait expédier hier soir un avis aux sous-officiers-rapporteurs leur disant de se rendre à son bureau pour recevoir les dernières instructions relatives à la tenue des polls et pour leur remettre leurs boîtes de scrutin. Le nombre des polls se trouvant de 1,216, il y aura donc 1,216 sous-officiers-rapporteurs. Tous ces derniers sont choisis à l'heure actuelle.

À la veille des élections, il est aussi intéressant de rappeler ce que fut le vote à la mairie aux dernières élections municipales. Sur un total de 172,649 électeurs qui comprenait la liste, 46,664 allèrent s'enregistrer aux polls. De ce nombre, il y eut 43,221 votes pour le maire Daughette, 40,125 pour l'ex-maire Martin et 1,318 votes pour M. H. Petit. Le pourcentage du vote fut donc d'un peu moins de 50 pour cent, ou plus précisément de 49.95. On s'attendait à cette année, par suite de la campagne que font les trois candidats en présence, ce pourcentage sera un peu plus élevé, mais il serait tout à fait impossible pour le moment de prévoir quel sera le pourcentage du vote.

LA LISTE DU SHERIF

Le département du trésorier de la

cité a commencé de préparer la liste des propriétés dont les taxes pour l'année 1924 et les années antérieures n'ont pas encore été acquittées. Cette liste est celle qui sera remise au shérif pour la vente des propriétés grevées.

Sont inscrits sur la liste non seulement les comptes pour arriérés de taxe foncière, mais aussi les comptes d'arriérés de taxes spéciales pour les trottoirs, égouts et autres améliorations. Conformément à la loi, la liste doit être complétée pour le 1er mai prochain, mais la vente n'aura lieu que dans le cours de l'automne.

Dans l'attente des avis ordinaires seront envoyés par la maille aux propriétaires intéressés, les avertissements d'acquitter leurs arriérés.

La liste de l'an dernier comptait au 1er mai un total de 35,800 comptes, se rapportant à des lots vacants. On s'attend que cette année, la liste sera aussi considérable, à cause de l'augmentation du nombre de comptes de taxes spéciales pour les améliorations, tels que trottoirs et égouts, mais d'ordinaire la liste est considérablement réduite après le 1er, la grande partie des contribuables s'empressant d'acquitter leurs arriérés.

LA TAXE FONCIERE

Pour les trois premiers mois de cette année, le trésorier de la cité a perçu en arriérés de taxe foncière sur le rôle de 1925 la somme de \$1,000,105, comparativement à \$1,178,989 pendant la même période l'an dernier, sur le rôle de 1924. D'autre part, il a aussi perçu pendant le trimestre de cette année, la somme de \$419,968 sur le rôle de 1924. L'an dernier, la perception correspondante avait été de \$340,508.

La perception totale sur le rôle de 1925 s'élève actuellement à \$14,125,093. La balance, en effet, au 1er avril, était de \$4,820,179. Sur le rôle de 1924, il reste d'une somme de \$2,268,404. M. Collin, trésorier-adjoint de la cité, déclare que la perception jusqu'à date était meilleure que celle correspondante de l'an dernier.

ON ABANDONNE LE PROJET D'UN BUREAU NATIONAL D'EDUCATION

Dans son rapport, l'hon. M. Vincent Massey, président de la Conférence triennale de l'éducation, recommande d'abandonner cette idée qui est déjà en mouvement depuis sept ans. — Le rapport du secrétaire général.

L'honorable Vincent Massey, parlant à l'assemblée de la troisième conférence triennale du Conseil national de l'éducation a parlé de l'abandon du projet de formation en Canada d'un conseil national d'éducation et de la formation d'un bureau national de l'éducation en Canada. L'honorable M. Massey est le président sortant de charge de la Conférence nationale de l'éducation.

Parmi les principales résolutions qui ont été adoptées à la conférence du Conseil national de l'éducation, à Winnipeg, dans le mois d'octobre 1919, l'honorable M. Massey fait particulièrement allusion à celle demandant la formation d'un Conseil national de l'éducation. Cette résolution devait être proposée par le Dr G. W. Parmelee et secondée par M. F. W. Black, de Lethbridge, Alberta.

Depuis des années, le conseil de l'éducation a cherché à obtenir la formation d'un bureau national d'éducation. Pourquoi ce bureau n'existe-t-il pas encore? En 1922, cette question a été abandonnée au secrétaire général du Conseil, le major Ney, qui devait s'entendre avec les gouvernements provinciaux. Pendant trois ans il a eu plusieurs entrevues avec les autorités, mais pour finalement s'apercevoir que le projet tel qu'il était pratiquement impossible.

Cela était dû à deux causes principales, la première est la finance dont on ne pouvait suffisamment disposer et la seconde est la divergence de vue de différents éducateurs quant à la formation de ce bureau interprovincial. La première cause disparaît graduellement, mais la seconde peut demeurer encore. Toutefois, il est facile de démontrer qu'un tel bureau n'entraverait aucunement l'autonomie souveraine de chaque province du Canada.

Voilà sept ans que l'on demande au Conseil national de l'éducation l'établissement de ce Bureau, mais rien n'a pu être fait encore par suite de la divergence de vues de plusieurs. Voilà pourquoi l'honorable M. Massey préconise qu'on abandonne ce projet.

L'hon. M. Massey recommande ensuite au Conseil de poursuivre ses activités dans les données suivantes: fournir les informations utiles concernant l'éducation; poursuivre les recherches éducationnelles; faire des enquêtes et présenter des rapports sur les différents problèmes scolaires; venir en aide aux organisations éducationnelles, leur fournir entre autres des orateurs compétents; établir des comités de liaison entre les différents comités de chaque province; la tenue de conférences sur des sujets d'éducation technique, etc.

En terminant, M. Massey déclare que le Conseil national de l'éducation doit continuer ses activités parce que ce serait un crime que de les abandonner. Les sept années d'existence du Conseil le justifient de poursuivre sa marche. Nous avons tous foi en l'éducation et nous avons tous foi dans notre pays. Cette conférence de 1926 est une preuve et nous devons continuer au Conseil notre encouragement de chaque jour.

Le major F.-J. Ney, secrétaire général, a ensuite présenté son rapport annuel dans lequel il préconise tout particulièrement l'établissement d'un bureau chargé spécialement de surveiller les productions cinématographiques. Il voit en cela un antidote à la propagande faite par le cinéma en général et que les enfants subissent avec malheur. On reconnaît maintenant l'importance du cinéma dans la formation générale de l'enfant. Le cinéma présente généralement de tels

invasions que l'enfant en est moralement atteint. Ce problème demande l'attention la plus constante de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de nos enfants. Le Conseil doit en cela compter sur le concours des parents qui ont dans ce domaine une grande responsabilité.

M. S. B. Gundy, trésorier, a présenté le rapport financier qui indique qu'au cours des trois années écoulées, les recettes ont été de \$30,925 et les dépenses de \$28,387 laissant une balance favorable de \$2,538.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

A une séance du congrès consacrée au problème de l'enseignement de l'anglais, à l'hôtel Mont-Royal, hier après-midi, l'honorable C. F. Delage, surintendant de l'instruction publique de la province de Québec, a exposé brièvement la façon dont s'enseigne l'anglais dans les écoles de la province.

L'enseignement de l'anglais, dit à ce sujet M. Delage, est obligatoire dans les écoles de la province, car la province reconnaît non seulement les droits constitutionnels de l'anglais qui est l'une des deux langues officielles de ce pays, mais aussi qu'il est utile et nécessaire que les Canadiens-français apprennent cette langue. Dans les écoles françaises catholiques, l'anglais est obligatoire à compter de la troisième année et dans les villes on commence à l'enseigner par la méthode orale dès la deuxième année et les résultats obtenus sont satisfaisants. Dans les écoles catholiques bilingues, l'étude de l'anglais (A suivre à la page 5)

L'ABBE LECOQ EST DECEDE CHEZ LES SOEURS GRISES

L'ancien supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, au Canada, s'est éteint, hier soir.

SA BIOGRAPHIE

L'abbé Lecoq, ancien supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice au Canada, est décédé hier soir à dix heures à la maison-mère des Soeurs Grises, rue Guy, à l'âge de soixante-neuf ans et cinq mois. Il fut le doyen de sa compagnie au Canada. L'abbé Lecoq était un homme bien connu à Montréal où il avait été supérieur du petit et du grand séminaire pendant de nombreuses années.

Monsieur l'abbé Lecoq était aussi chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal. Depuis quelques années, il vivait dans la retraite au Séminaire de Saint-Sulpice à Notre-Dame.

LES COLONS SE DOIVENT D'ETTER D'ALLUMER LES FEUX DE FORETS

Il est très facile pour eux d'empêcher des désastres considérables en surveillant très étroitement les feux d'habitation. — Les règlements à ce sujet. — D'excellents résultats ont été obtenus depuis quelques années dans la province de Québec.

Nous sommes à la veille de la Grande Semaine de Protection contre les feux de forêts, et à cette occasion nous croyons bon de mettre devant nos lecteurs, quelques considérations qui pourraient contribuer au succès de cette campagne entreprise sous les auspices des gouvernements fédéral et provinciaux.

Ces semaines de protection sont organisées depuis plusieurs années déjà, et dans la province de Québec surtout, les résultats obtenus ont été très satisfaisants. Les feux de forêts ont en effet diminué considérablement, et au dernier, grâce à la surveillance étroite apportée par les employés du ministère des Terres dirigé par l'honorable Honoré Mercier, il n'y en eut que quelques-uns et encore, très peu d'importance, d'enregistrés.

Les incendies forestiers ont causé d'énormes dommages considérables; non seulement ils ont transformé la physiologie de certaines de nos forêts en faisant se substituer à des essences de valeur des essences moins précieuses, non seulement ils ont donné lieu à des carrières aux eaux de pluie et de fonte, facilitant leur oeuvre d'affoulement du sol, de dégradation des pentes; non seulement ils ont rendu le régime de quelques-unes de nos rivières irrégulier, pour ne pas dire déformé, mais encore ils ont préparé ou déterminé la colonisation, comme la colonisation des colons.

Parmi les causes des incendies forestiers, une des plus importantes paraît être les feux d'habitation. En tout cas, c'est l'opinion de tous ceux qui s'occupent de cette question, les feux d'habitation sont une menace considérable à l'existence des forêts. Aussi bien, à notre avis, il faut légiférer sur la façon de faire des feux d'habitation. Cette législation n'est pas destinée, comme on l'a prétendu, à entraver les progrès de la colonisation et de la culture, mais à faire que ceux-ci s'accroissent avec le minimum de dommages aux ressources forestières. L'on est parfaitement convaincu que l'on a raison de l'être — que celles-ci peuvent être mises en œuvre avec une bienveillance. Tous ceux qui ont la prévoyance et qui travaillent véritablement, dans l'intérêt du pays, ont applaudi à cette loi et aidé à son application. Les contraventions ont été — s'il faut en croire des statistiques sérieuses — ont été toujours diminuant, et quand elles ont été produites, elles ont été punies. Au correspondant ont été punies. Au correspondant ont été punies. Au correspondant ont été punies.

Quoi qu'il en soit, il reste que les conventions ont toujours été observées par les colons qui avaient obtenu l'autorité de la loi. C'était de vrais patriotes et de vrais colonisateurs, doués d'une largeur de vue remarquable, et d'une sagesse peu commune, que ceux qui déclamaient que la loi était parfaitement inique, étant faite dans le but d'entraver au bénéfice de la forêt, les progrès de la colonisation. Pour des patriotes, il ne peut s'en trouver de plus sincères. Nous aurons l'occasion de le prouver, et l'on croira à un certain nombre de primaires. Au fond, ce sont des farceurs, «à moins qu'ils ne soient des ennemis de la race». Pour nous, celui qui voit d'un oeil sévère brûler des forêts entières, s'il n'est un historien, n'est pas loin d'être un dangereux criminel, car nous avons la certitude que dans plusieurs régions de la province, la disparition de la forêt tuera la culture et les colons dont aujourd'hui on est si fier.

Nous aurons l'occasion de parler de nouveau de cette semaine de protection contre les feux de forêts.

Or il se trouve maintenant, s'il faut en croire du moins certains correspondants d'un journal de Québec, que l'on accorderait aux colons trop de latitude. Ceux-ci pourraient impunément, laissez-les en entraver la loi provinciale, allumer sans y mettre les précautions requises des feux d'habitation qui sont un danger pour la propriété publique ou privée. Il va de soi que le correspondant dont il s'agit verse dans la haute fantaisie, sans s'en rendre compte, comme blague un Gascon, sans s'en douter, comme ça, tout naturellement.

Le gouvernement provincial laisserait les colons faiseurs de terre nue, contrevenir à la loi de prévention à la loi contre les incendies forestiers. Comme affirmation, c'est complet. Cela repose sur quoi? On serait fort en peine de le dire. Du reste, est-ce si important? On doit savoir que pour résoudre un problème aussi complexe et difficile que celui de la préservation des forêts contre les incendies, la loi si bonne qu'elle soit et le

LES PROVINCES MARITIMES ET LA REDUCTION DU COUT DU TRANSPORT

Le Conseil du Board of Trade fera connaître à une date ultérieure son opinion sur la demande que les Provinces Maritimes ont adressée à la Commission des Chemins de fer. — Il donne son appui à l'Association des parcs et des terrains de jeux.

Le Conseil du Board of Trade

Montréal a tenu une séance spéciale hier sous la présidence du président M. Robert Starke, pour discuter la question du fret dans les Provinces Maritimes. Cette question fait actuellement l'objet d'une enquête de la part de la Commission des Chemins de fer à Moncton, N.B., et M. J. K. Smith, gérant du service des transports du Board of Trade assiste à cette enquête. Après avoir étudié la question, le Conseil du Board of Trade a décidé de réserver son opinion sur cette question à une date ultérieure.

Le Conseil du Board of Trade sympathise sincèrement avec les provinces maritimes dans les efforts qu'elles font pour améliorer leur situation économique, et il est anxieux que l'on trouve un moyen de faire disparaître ces difficultés, mais il croit que la demande des provinces maritimes que la Commission des Chemins de fer étudie actuellement, a une telle portée sur la situation de tous les chemins de fer du Canada, qu'il ne pourrait émettre une opinion sans avoir au préalable étudié à fond toute la question.

L'Association des parcs et des terrains de jeux a demandé l'appui du Conseil du Board of Trade pour demander à la ville plus de terrains de jeux pour les enfants. Comme la population de Montréal augmente de 50,000 âmes par année, le Conseil est d'avis que la ville doit prendre les moyens nécessaires pour fournir les terrains de jeux voulus pendant l'été et un nombre suffisant de patinoires pendant l'hiver afin de donner aux jeunes l'avantage de se recréer en plein air. Le Conseil du Board of Trade a décidé par suite d'appuyer de toutes ses forces la cam-

personnel si nombreux et bien entraîné qu'il puisse être, ne sauraient suffire. Il faut de plus que l'opinion publique soit travaillée dans le sens de la loi par ceux qui peuvent sur elle exercer une influence.

Or, il s'est trouvé, dans plusieurs régions de la province, de ces personnes qui par définition et par condition devaient être pleines de respect pour conseiller aux colons de brûler leurs feux d'habitation sans tenir compte de la loi. La colonisation, disent-ils, n'a pas les moyens d'attendre. La colonisation n'a pas les moyens d'attendre, et c'est précisément parce qu'elle n'a pas les moyens d'attendre, qu'il faudrait qu'elle attendît que les conditions atmosphériques fussent favorables au brûlage des feux d'habitation.

Qu'on se rappelle que le brûlage des feux d'habitation est une opération beaucoup plus difficile que dans les pays d'Europe, à cause du volume des déchets accumulés dans le défrichement et à cause de l'absence de débouchés pour les produits forestiers de petit diamètre. L'importance de cette opération tient en fait qu'elle doit s'accomplir de manière à ne pas détruire ce qui ajoute à la richesse de la ferme, à savoir la terre à bois.

Si le Gouvernement a mis dans la loi cette disposition relative à la nécessité de se procurer un permis d'un officier autorisé pour faire brûler ses abatis en temps convenable, s'il n'a rien négocié pour assurer l'application de cette loi, c'est qu'il a jugé que c'était la seule façon de protéger le colon contre les destructions forestières de sa propriété. Il a fait plus: par toute la province, des conférenciers ont été dépêchés avec mission d'expliquer la loi dans ses détails, et de montrer les conséquences désastreuses qu'avaient dans notre pays les incendies forestiers. Un personnel nombreux a été nommé pour, de concert avec les associations, travailler à la répression des délits, à la bonne conduite des opérations de brûlage des déchets de défrichement.

Toute cette mise en oeuvre a été assez généralement accueillie avec bienveillance. Tous ceux qui ont la prévoyance et qui travaillent véritablement, dans l'intérêt du pays, ont applaudi à cette loi et aidé à son application. Les contraventions ont été — s'il faut en croire des statistiques sérieuses — ont été toujours diminuant, et quand elles ont été produites, elles ont été punies. Au correspondant ont été punies. Au correspondant ont été punies.

Quoi qu'il en soit, il reste que les conventions ont toujours été observées par les colons qui avaient obtenu l'autorité de la loi. C'était de vrais patriotes et de vrais colonisateurs, doués d'une largeur de vue remarquable, et d'une sagesse peu commune, que ceux qui déclamaient que la loi était parfaitement inique, étant faite dans le but d'entraver au bénéfice de la forêt, les progrès de la colonisation. Pour des patriotes, il ne peut s'en trouver de plus sincères. Nous aurons l'occasion de le prouver, et l'on croira à un certain nombre de primaires. Au fond, ce sont des farceurs, «à moins qu'ils ne soient des ennemis de la race». Pour nous, celui qui voit d'un oeil sévère brûler des forêts entières, s'il n'est un historien, n'est pas loin d'être un dangereux criminel, car nous avons la certitude que dans plusieurs régions de la province, la disparition de la forêt tuera la culture et les colons dont aujourd'hui on est si fier.

Nous aurons l'occasion de parler de nouveau de cette semaine de protection contre les feux de forêts.

Or il se trouve maintenant, s'il faut en croire du moins certains correspondants d'un journal de Québec, que l'on acc